

**IAEA****60 ans***L'atome pour la paix et le développement***GC(61)/OR.5**

Date de publication : décembre 2018

Conférence générale

Distribution générale

Français

Original : anglais

Soixante et unième session ordinaire

Séance plénière

Compte rendu de la cinquième séance

*Tenue au Siège, à Vienne, le vendredi 20 septembre 2017, à 10 h.***Présidente** : M^{me} ANGARA COLLINSON (Philippines)**Puis** : M^{me} SHAMPAINE (États-Unis d'Amérique)

M. ANING (Ghana)

Sommaire

Point de l'ordre du jour ¹		Paragraphes
8	Discussion générale et Rapport annuel pour 2016 (<i>suite</i>)	1-230
	Déclarations des délégués des pays suivants :	
	République tchèque	1-7
	Ouganda	8-14
	Tanzanie, République-Unie de	15-20
	Singapour	21-35
	Pays-Bas	36-44
	Thaïlande	45-54
	République dominicaine	55-64
	Slovénie	65-70
	Inde	71-78

¹ Document GC(61)/25.

Le présent compte rendu peut faire l'objet de corrections. Celles-ci devront être soumises, dans une des langues de travail, dans un mémorandum et/ou incorporées dans un exemplaire du compte rendu concerné, et adressées au Secrétariat des organes directeurs, Agence internationale de l'énergie atomique, Centre international de Vienne, B.P. 100, 1400 Vienne (Autriche), fax : +43 1 2600 29108, mél. : secpmo@iaea.org, ou bien à partir de GovAtom (Feedback), dans les trois semaines suivant la réception du compte rendu.

Sommaire (suite)

	Paragraphes
Mongolie	79-90
Finlande	91-99
Saint-Marin	100-107
Irlande	108-118
Danemark	119-128
Indonésie	129-139
Pakistan	140-147
Pérou	148-158
Mexique	159-168
Bulgarie	169-181
Chili	182-192
Bosnie-Herzégovine	193-199
Belgique	200-206
Malaisie	207-221
Philippines	222-230

Liste des abréviations :

ADM	armes de destruction massive
AFRA	Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires
AGG	accord de garanties généralisées
ARCAL	Accord de coopération pour la promotion de la science et de la technologie nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes
ARTEMIS	Service d'examen intégré portant sur la gestion des déchets radioactifs et du combustible usé, le déclassé et la remédiation
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
ASEANTOM	Réseau des organismes de réglementation nucléaire de l'ASEAN
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
CELAC	Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes
CERN	Organisation européenne pour la recherche nucléaire
CNPE	centrale nucléaire de production d'électricité
ConvEx	Exercice organisé au titre des conventions
CPPMN	Convention sur la protection physique des matières nucléaires
CSN	Convention sur la sûreté nucléaire
CT	coopération technique
ELISA	dosage immuno-enzymatique
États-Unis	États-Unis d'Amérique
FCT	Fonds de coopération technique
FIGO	Fédération internationale de gynécologie et d'obstétrique
FORO	Forum ibéro-américain d'organismes de réglementation radiologique et nucléaire
FSN	Fonds pour la sécurité nucléaire
ICERR	Centre international désigné par l'AIEA s'appuyant sur des réacteurs de recherche

Liste des abréviations (suite) :

INIR	Examen intégré de l'infrastructure nucléaire
IRRS	Service intégré d'examen de la réglementation
IUP	Initiative sur les utilisations pacifiques
KANUPP	centrale nucléaire de Karachi
MOU	mémorandum d'accord
MWe	mégawatt électrique
MYRRHA	Réacteur de recherche polyvalent et hybride pour des applications de haute technologie
NRG	Groupe de recherches et de consultations nucléaires (Pays-Bas)
ODD	objectifs de développement durable
OIOS	Bureau des services de supervision interne
ONU	Organisation des Nations Unies
OSART	Équipe d'examen de la sûreté d'exploitation
PACT	Programme d'action en faveur de la cancérothérapie
PAGC	Plan d'action global commun
PARR	réacteur de recherche du Pakistan
PCN	programme-cadre national
PMA	pays les moins avancés
PPQM	protocole relatif aux petites quantités de matières
Projet IWAVE	Projet de l'AIEA pour l'accroissement de la disponibilité en eau
RCA	Accord régional de coopération sur le développement, la recherche et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires
RELAP	réacteur à eau lourde sous pression
ReNuAL	Rénovation des laboratoires des applications nucléaires
RPDC	République populaire démocratique de Corée
SALTO	Questions de sûreté concernant l'exploitation à long terme
SEED	Site et conception basée sur les événements externes
TICE	Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Liste des abréviations (suite) :

TNP	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
UE	Union européenne
WENRA	Association des responsables des autorités de sûreté nucléaire des pays d'Europe de l'Ouest
ZEAN	zone exempte d'armes nucléaires

8. Discussion générale et Rapport annuel pour 2016 (suite) (GC(61)/5 et Informations supplémentaires)

1. M^{me} DRÁBOVÁ (République tchèque) dit que le secteur nucléaire de son pays est régulièrement examiné dans le cadre de missions par des pairs de l'Agence. En mai 2017, une mission de suivi IRRS a examiné le cadre juridique et réglementaire de sûreté nucléaire et radiologique de toutes les installations et activités réglementées par l'Autorité nationale de sûreté nucléaire. Grâce au plan d'action global mis en place par celle-ci en réponse aux constatations de la mission IRRS de 2013, la mission de suivi a conclu que 16 des 18 recommandations et 17 des 18 suggestions de la mission IRRS de 2013 ont été pleinement prises en compte et que de nombreuses améliorations ont été apportées.
2. La mission de suivi IRRS a noté que la République tchèque avait considérablement renforcé son cadre réglementaire de sûreté nucléaire et radiologique. La nouvelle Loi atomique, en vigueur depuis le début de 2017, et l'élaboration de décrets réglementaires complémentaires s'appuyant sur les normes de sûreté de l'Agence représentent des avancées majeures et ont établi une base solide pour un cadre de sûreté robuste. L'accent a été mis sur les améliorations concernant la gestion des ressources humaines, y compris la planification stratégique à long terme, le recensement des compétences et la formation du personnel, ainsi que sur les nouvelles bonnes pratiques relatives à la coopération active de l'organisme de réglementation avec le public via une conférence en ligne.
3. La République tchèque salue la conclusion du Directeur de la Division de la sûreté des installations nucléaires de l'Agence, selon laquelle son Autorité nationale de sûreté nucléaire est un organisme de réglementation efficace et transparent et les progrès qu'il a réalisés en matière d'amélioration des infrastructures réglementaires témoignent bien de sa volonté d'améliorer en permanence la sûreté, ainsi que de l'efficacité des missions IRRS.
4. La mise en œuvre de la nouvelle Loi atomique par l'intermédiaire de règlements, de guides et de procédures demeure une priorité pour la République tchèque et le projet d'application de la recommandation relative à l'élaboration et à la mise en œuvre du système intégré de gestion devrait être mené à bien d'ici à 2020.
5. La République tchèque apprécie la contribution importante apportée par l'Agence au moyen de son programme de CT, lequel fournit aux pays l'appui dont ils ont besoin pour utiliser l'énergie nucléaire d'une manière sûre, sécurisée et efficace. Considérée depuis longtemps comme un contribuant net au programme, elle a continué en 2017 de fournir un appui financier extrabudgétaire au programme dans le cadre de l'IUP, en aidant l'Arménie à moderniser son infrastructure nationale de réglementation nucléaire.
6. La République tchèque se félicite l'importance du financement assuré de l'Agence, et verse par conséquent l'intégralité de ses contributions au budget ordinaire et au FCT dans les délais.
7. Malgré diverses difficultés, principalement d'ordre économique, l'utilisation de l'énergie nucléaire a un avenir, car celle-ci est peut-être la seule technologie susceptible d'être déployée à une échelle suffisamment grande pour produire de l'électricité sobre en carbone en charge de base, et ainsi permettre une sécurité et une disponibilité continues dans de nombreux pays. La République tchèque continuera d'appuyer le développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire sans nuire à la sûreté et la sécurité, et conformément aux garanties.

8. M^{me} NAFUNA-MULONI (Ouganda) rappelle que l'année 2017 marque le cinquantième anniversaire de l'adhésion de l'Ouganda à l'Agence. Le partenariat avec cette dernière, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de CT et d'autres activités de l'Agence, a été utile autant à la mise en valeur des ressources humaines qu'à l'acquisition de matériel spécialisé dans les divers secteurs du gouvernement.

9. M^{me} Nafuna-Muloni exprime au Secrétariat la gratitude de l'Ouganda pour son intervention rapide et l'appui continu qu'il a fourni pour le rétablissement des services de radiothérapie à la suite de la panne de l'appareil de télécobalt du pays. L'Ouganda se réjouit par ailleurs de l'aide apportée par l'Agence au développement des services de radiothérapie du pays.

10. Le gouvernement ougandais a accueilli la 28^e réunion du groupe de travail technique de l'AFRA à Kampala en juillet 2017. L'Ouganda remercie à nouveau les États Membres de l'AFRA de lui avoir donné la possibilité d'accueillir cette réunion importante et réaffirme sa volonté de s'acquitter efficacement de sa tâche de Président de l'AFRA.

11. Il continue de se préparer à introduire l'électronucléaire, dans le cadre de sa stratégie de diversification, pour répondre aux besoins futurs en électricité en vue du développement socioéconomique. L'Ouganda remercie l'Agence pour sa contribution aux études de préfaisabilité menées aux fins du lancement de la première centrale nucléaire du pays. Dans ce contexte, M^{me} Nafuna-Muloni réaffirme la volonté de son pays de développer une infrastructure électronucléaire et salue les conseils techniques fournis par l'Agence dans le cadre des différentes missions de suivi, comme l'INIR et l'IRRS, qui ont offert un cadre pour l'évaluation des progrès accomplis en ce qui concerne les principaux jalons.

12. L'Ouganda réaffirme également sa volonté de consolider l'infrastructure nationale de sûreté, de sécurité et de garanties nucléaires, et se félicite de l'aide apportée à cette fin par l'Agence.

13. Le développement ne peut être durable sans la paix et la sécurité, et l'Ouganda salue par conséquent le rôle joué par l'Agence dans la coordination internationale, afin non seulement de renforcer le régime de sécurité nucléaire, mais aussi de surveiller et de protéger les matières nucléaires pour faire en sorte que les efforts axés sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire n'engendrent ni terrorisme nucléaire ni prolifération d'armes nucléaires.

14. L'Ouganda se réjouit à la perspective d'un renforcement de son partenariat avec l'Agence conformément à la devise de cette dernière, « L'atome pour la paix et le développement ».

15. M^{me} NDALICHAKO (République-Unie de Tanzanie) note avec satisfaction que la science, la technologie et l'innovation ont continué de jouer un rôle majeur dans l'aide fournie aux pays en vue de la réalisation des ODD. La Tanzanie note également que le forum scientifique de 2017 portera sur les objectifs liés à la santé et mettra l'accent sur les applications des techniques nucléaires dans le domaine de la santé humaine, aux fins de la prévention, du diagnostic et du traitement.

16. La Tanzanie continue de prôner les applications pacifiques des programmes nucléaires et appelle instamment tous les États à coopérer avec l'Agence pour honorer leurs obligations internationales. La prolifération des ADM et de leurs vecteurs ainsi que le terrorisme international demeurent une menace prédominante à la paix et à la sécurité internationales. Par conséquent, la communauté internationale doit affronter résolument ce problème et agir avec détermination. La Tanzanie demande à tous les États qui ne sont pas parties au TNP à y adhérer dès que possible.

17. Les résultats de la mission IRRS demandée en 2015 ont permis de renforcer le cadre juridique et réglementaire national de sûreté nucléaire et radiologique et d'améliorer les dispositions nationales ayant trait à la préparation et à la conduite des interventions d'urgence. La Commission tanzanienne de l'énergie atomique a, en collaboration avec l'Agence et d'autres parties prenantes, continué de mettre

en œuvre des programmes visant à garantir la mise en place d'infrastructures solides, afin d'améliorer l'efficacité de l'organisme de réglementation du pays.

18. La Tanzanie remercie l'Agence de son aide au renforcement des ressources humaines dans les domaines de la médecine nucléaire, de la radiothérapie, de la lutte contre le cancer et du traitement de cette maladie. Un appareil de curiethérapie est en cours d'acquisition dans le cadre de la coopération technique et permettra au Centre médical de Bugando de devenir le deuxième centre de cancérologie du pays.

19. La Tanzanie apprécie la détermination de longue date de l'Agence à l'aider à mettre la technologie nucléaire au service du développement, en particulier dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de l'extraction minière, de la gestion des ressources en eau, de l'industrie et de l'énergie. Sa stratégie à cet égard est de développer l'infrastructure appropriée et de mettre en valeur les capacités des ressources humaines, aux fins de l'utilisation de cette technologie. La Tanzanie est donc heureuse que l'Agence ait accepté un nouveau projet de renforcement des capacités de ressources humaines, qui consolidera ses bases techniques et scientifiques dans les applications modernes de la science et de la technologie nucléaires.

20. La Tanzanie appuie l'AFRA, qui contribuera à promouvoir les activités de renforcement des applications de la technologie nucléaire. Elle remercie les États Membres qui fournissent des ressources extrabudgétaires, pour garantir le succès des programmes entrepris dans le cadre de l'IUP, et demande instamment aux autres partenaires internationaux de se joindre à cette initiative.

21. M. FOO (Singapour) dit que l'année 2017 marque aussi le cinquantième anniversaire de l'adhésion de Singapour à l'Agence. Devenu membre de l'Agence peu après son indépendance en 1965, le pays a bénéficié d'une assistance précieuse dans des domaines essentiels, comme le traitement du cancer et la sécurité sanitaire des aliments, et ce lorsqu'il en avait le plus besoin. À mesure qu'il se développait, Singapour s'est mis à apporter sa contribution en collaborant avec l'Agence pour aider les pays en développement à réaliser leurs objectifs de développement.

22. Il invite des professionnels de santé dans ses hôpitaux en vue du partage d'expérience dans des domaines tels que le traitement du cancer, le diagnostic nucléaire et l'imagerie. Singapour offre par ailleurs une assistance technique à l'Agence dans des domaines comme les cadres réglementaires nucléaires et la sécurité sanitaire des aliments. À ce jour, il a organisé plus de 35 ateliers et accueilli plus de 111 bourses de formation et de 25 visites scientifiques.

23. Ce partenariat de longue date avec l'Agence a été officialisé dans le cadre du mémorandum d'accord renforcé relatif au Programme de formation des pays tiers de Singapour et de l'AIEA, signé en 2015 par le Directeur général lors de sa visite à Singapour. Dans le cadre de ce mémorandum, Singapour vise à promouvoir la coopération régionale dans des domaines tels que la préparation et la conduite d'interventions d'urgence, la sécurité sanitaire des aliments, la médecine nucléaire et la sûreté nucléaire.

24. Des fonctionnaires d'organismes publics singapouriens ont bénéficié de bourses de l'Agence et de formations dans des domaines tels que la préparation et la conduite d'interventions d'urgence, la technique de l'insecte stérile et l'élaboration de réglementations relatives à la sûreté radiologique. L'Agence a par ailleurs fourni à Singapour des mises à jour et des informations utiles lors d'accidents nucléaires majeurs, comme celui de Fukushima Daiichi de 2011.

25. Singapour s'appuiera sur cette solide base de coopération avec l'Agence, en particulier dans ses efforts pour aider les pays en développement et les PMA à réaliser les ODD de 2030 et à promouvoir la sûreté nucléaire.

26. La délégation de Singapour est profondément préoccupée par les actes belliqueux de la RPDC, notamment ses tirs de missiles et ses récents essais nucléaires. Singapour condamne fermement le sixième essai nucléaire effectué par la RPDC le 31 septembre 2017, ainsi que l'essai de missile balistique du 15 septembre 2017 au-dessus du Japon. Ces actes constituent des violations évidentes des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2 375 (2017) et constituent une grave menace pour la paix et la stabilité dans la région et renforcent les tensions dans la péninsule coréenne.

27. Dans ce contexte, la délégation de Singapour réaffirme son appui à la déclaration des ministres des affaires étrangères de l'ASEAN publiée en septembre 2017 au sujet du dernier essai nucléaire. Singapour prie instamment la RPDC de renoncer à tout autre acte de provocation qui pourrait menacer la paix et la sécurité internationales et porter atteinte au régime de non-prolifération nucléaire. Il réitère à nouveau sa demande de longue date à la RPDC afin qu'elle honore ses obligations internationales, notamment d'abandonner son programme d'armement nucléaire et de missiles balistiques, de réintégrer le TNP et d'autoriser la reprise des activités de vérification au titre des garanties sur son territoire.

28. Les gouvernements doivent adopter des mesures nationales et promouvoir la coopération internationale afin de contrer la menace grave que constitue le terrorisme nucléaire et radiologique. Singapour a adopté en mai 2017 sa loi sur le terrorisme, ayant trait à la répression de l'utilisation abusive de matières radioactives, qui lui a ouvert la voie à la ratification de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire au mois d'août de la même année. Cette loi pénalise l'utilisation de matières radioactives pour menacer, blesser, donner la mort ou causer des dommages à des biens ou à l'environnement. En outre, les auteurs d'attaques radiologiques encourrent obligatoirement la peine de mort. Singapour appuie les efforts déployés par l'Agence pour universaliser la CPPMN amendée et encourage les pays qui ne l'ont pas encore fait à devenir parties à ces deux conventions importantes.

29. L'année précédente, des organismes et des entreprises publics de nombreux États Membres ont été victimes de cyberattaques majeures, qui ont entraîné de graves perturbations ainsi que des pertes financières et de données. Les installations nucléaires ne sont pas à l'abri de cyberattaques. Singapour appuie donc les activités de l'Agence visant à élaborer des orientations supplémentaires sur la sécurité nucléaire en vue de la sécurité informatique et de la sécurité de l'information dans les installations nucléaires, ainsi que des programmes de formation connexes.

30. La déclaration ministérielle adoptée par consensus lors de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire : Engagements et actions, organisée en 2016, reflète l'engagement collectif des États Membres à renforcer la sécurité nucléaire de manière complète.

31. Singapour note que certaines Parties contractantes à la CSN ont appliqué les principes de la Déclaration de Vienne sur la sûreté nucléaire de 2015, conformément à leurs prescriptions nationales, comme indiqué à la septième réunion d'examen de cette convention. Les États Membres devraient tirer parti des évolutions positives et des enseignements tirés de l'accident de Fukushima Daiichi pour promouvoir la sûreté nucléaire. Singapour demande à toutes les Parties contractantes à la CSN d'appliquer les principes de la Déclaration de Vienne, et au Secrétariat de fournir au plus tôt les orientations techniques pertinentes.

32. Singapour salue les efforts déployés par toutes les parties concernées afin d'honorer leurs engagements au titre du PAGC. La mise en œuvre effective de ce programme est indispensable pour donner à la communauté internationale l'assurance que le programme nucléaire iranien est mené à des fins pacifiques. Singapour prie toutes les parties concernées de continuer à s'acquitter de leurs obligations respectives au titre du PAGC.

33. La délégation de Singapour félicite l'Agence pour la première Conférence internationale sur le programme de coopération technique de l'AIEA : soixante ans de contribution au développement, qu'elle a organisée avec succès, et espère que l'Agence continuera d'accueillir de telles conférences de haut niveau sur les applications nucléaires et le programme de CT, qui restent des sujets importants pour de nombreux pays en développement.
34. Singapour continuera d'appuyer les activités de l'Agence en la matière dans le cadre du mémorandum d'accord relatif au Programme de formation des pays tiers de Singapour et de l'AIEA.
35. Singapour a promis de verser l'intégralité de ses contributions régulières au FCT pour 2018 et le fera dans les délais requis.
36. M^{me} TER HOEVE-VAN HEEK (Pays-Bas) dit que son pays continue d'accorder la priorité absolue au renforcement du régime de désarmement nucléaire et de non-prolifération, dont le TNP constitue la pierre angulaire. Alors qu'elle entame un nouveau cycle d'examen, l'Agence appelle tous les États parties au TNP à poursuivre leur collaboration afin de trouver des terrains d'entente et à faire des progrès lorsque cela est possible et ce, dans un esprit de coopération. Dans le cadre de ce traité, le rôle de l'Agence, seule organisation dotée des compétences techniques et de la capacité suffisantes pour mener les activités de vérification nécessaires, est crucial et doit être préservé.
37. Les dernières provocations de la RPDC ont montré clairement qu'il est important de renforcer le régime de désarmement et de non-prolifération. Les Pays-Bas se joignent à la communauté internationale pour condamner fermement le sixième essai d'armes nucléaires auquel ce pays a procédé le 3 septembre 2017. La RPDC est tenue de respecter pleinement ses obligations internationales, y compris les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, et de coopérer pleinement avec l'Agence en ce qui concerne l'application des garanties. Les Pays-Bas félicitent l'Agence de se tenir prête à envoyer des inspecteurs en RPDC à court délai de préavis si les conditions le permettent. Comme l'a déclaré leur ministre des affaires étrangères, la pression et le dialogue sont les seuls moyens de parvenir à une solution durable.
38. Afin d'appuyer le rôle de l'Agence, qui doit donner des assurances solides contre la prolifération nucléaire, des mesures devraient être prises pour renforcer le système des garanties. À cette fin, les Pays-Bas soutiennent l'universalisation du protocole additionnel. Le protocole additionnel constitue, avec un AGG, la norme en vigueur en matière de vérification inscrite dans l'article III du TNP. Les Pays-Bas appuient par ailleurs le perfectionnement par l'Agence du concept de contrôle au niveau de l'État, outil nécessaire visant à assurer la durabilité du système des garanties au vu du fardeau croissant que ces dernières représentent.
39. Les Pays-Bas saluent et continuent d'appuyer pleinement le rôle de l'Agence dans la vérification du respect des engagements de l'Iran en matière nucléaire dans le cadre du PAGC, et se réjouissent que les récents rapports sur la mise en œuvre de ce programme aient montré que l'Iran se conforme de manière vérifiable à cet accord. Il est essentiel que toutes les parties restent déterminées à respecter celui-ci.
40. Les Pays-Bas accordent une grande importance au renforcement de la sécurité nucléaire dans le monde. M^{me} Ter Hoeve-Van Heek souligne que la sécurité nucléaire n'est pas un obstacle aux utilisations pacifiques de la technologie nucléaire, mais au contraire y contribue, et que son pays continue d'appuyer fermement le rôle central de l'Agence dans ce domaine. Afin d'assumer ce rôle, celle-ci doit disposer de ressources fiables et suffisantes pour ses activités dans le domaine de la sécurité nucléaire, y compris grâce au budget ordinaire. Les Pays-Bas sont prêts à verser un million d'euros au FSN aux fins de la mise en œuvre du Plan sur la sécurité nucléaire 2018-2021. M^{me} Ter Hoeve-Van Heek invite et encourage tous les États Membres à s'engager en faveur de l'initiative relative au renforcement de la mise en œuvre de la sécurité nucléaire, qui figure dans le

document INFCIRC/869, et dont le but est d'aider à consolider les régimes nationaux de sécurité nucléaire.

41. Concernant la question de la sûreté, M^{me} Ter Hoeve-Van Heek remercie l'Agence au nom de son pays pour l'organisation de la septième réunion d'examen des Parties contractantes à la CSN, à laquelle les Pays-Bas ont participé activement. Il est important de continuer d'intégrer les enseignements tirés de Fukushima et d'œuvrer en faveur de la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne sur la sûreté nucléaire. Les Pays-Bas continuent de s'efforcer d'améliorer leur cadre national solide de sûreté nucléaire. L'année précédente, ils ont accueilli plusieurs missions consultatives et missions de suivi, y compris la toute première évaluation indépendante de la culture de sûreté menée au réacteur de recherche de l'installation du Groupe de recherches et de consultations nucléaires à Petten. Conformément aux recommandations de l'IRRS, l'indépendance de l'autorité nationale de régulation des Pays-Bas a été encore renforcée le 1^{er} août 2017, lorsqu'elle a été transformée en organisme autonome.

42. Les Pays-Bas continuent de souligner la nécessité pour l'Agence de disposer des ressources techniques, financières et humaines appropriées pour jouer son rôle fondamental dans la promotion des utilisations pacifiques de la technologie nucléaire dans l'intérêt de tous. Cet impératif vaut autant pour les allocations versées au titre du budget ordinaire que pour les contributions volontaires. À cette fin, les Pays-Bas restent un fervent partisan du programme de CT et continueront de verser intégralement leur part de l'objectif du FCT. Parallèlement, M^{me} Ter Hoeve-Van Heek souligne l'importance d'améliorer l'efficacité et l'efficacités des activités de l'Agence dans ce domaine grâce à l'établissement de priorités claires, au contrôle et à l'évaluation des projets. Elle espère qu'il sera possible de parvenir au plus vite à une nouvelle formule pour le mécanisme de la due prise en compte.

43. Les Pays-Bas reconnaissent et apprécient les mesures prises pour améliorer la parité hommes-femmes au sein du Secrétariat et encouragent le Directeur général à poursuivre ses efforts en vue d'augmenter encore la proportion de femmes à des postes d'administratrices et de direction.

44. Chaque État Membre a intérêt à continuer de collaborer afin de tirer parti des bienfaits de l'énergie atomique pour l'ensemble de l'humanité. Cela passe par le respect des normes les plus strictes en matière de sûreté, de sécurité et de garanties, et des efforts concertés des États Membres pour atteindre leurs objectifs communs de sécurité et de développement.

45. M^{me} WONGSAENGCHAN (Thaïlande) félicite la Présidente de son élection et exprime sa satisfaction de voir une collègue de l'ASEAN présider la réunion en cours. Elle ne doute pas que la Conférence sera couronnée de succès sous sa direction, et lui exprime le plein appui et la pleine coopération de sa délégation.

46. Au cours des 60 années précédentes, l'Agence a joué un rôle crucial dans le renforcement de la paix et de la sécurité à l'échelle mondiale et dans la promotion des applications pacifiques de la technologie nucléaire. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires doit être ouvert ce jour à la signature, à New York, et marque une étape importante vers l'abandon des armes nucléaires dans le monde et le renforcement de la mise en œuvre de l'article VI du TNP. L'Agence aura un rôle important à jouer dans le succès de ce traité lorsqu'il entrera en vigueur. La Thaïlande l'appuie et prie instamment les autres États Membres de faire de même.

47. Concernant la question de la RPDC, la Thaïlande se joint à la communauté internationale pour exprimer sa profonde préoccupation quant à l'évolution récente et préoccupante de la situation dans la péninsule coréenne. M^{me} Wongsangchan demande à la RPDC de mettre immédiatement un terme à ses programmes d'armement et de missiles nucléaires, et appelle à la pleine et stricte mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU.

48. Concernant le programme nucléaire iranien, la Thaïlande appuie pleinement la mise en œuvre du PAGC et demande instamment à toutes les parties concernées de l'appliquer de bonne foi.

49. Il est évident que les activités de l'Agence ont contribué positivement à la réalisation des ODD dans les États Membres. La Thaïlande apprécie ces contributions et se félicite de sa coopération constructive avec l'Agence à cet égard, en particulier dans le cadre du programme de CT. Elle se réjouit à la perspective de coopérer étroitement avec l'Agence en vue d'optimiser les avantages de la technologie et des applications nucléaires pacifiques dans la réalisation des ODD.

50. Le 31 mai 2017, lors de la Conférence internationale sur le programme de coopération technique de l'AIEA : soixante ans de contribution au développement, la Thaïlande a eu le plaisir de signer un accord avec l'Agence concernant l'organisation d'activités de l'Agence dans le pays. Cet accord a contribué à faciliter le bon déroulement des réunions et des activités de l'Agence en Thaïlande, et bénéficiera par ailleurs aux pays de la région amis de la Thaïlande. Cette dernière est aujourd'hui mieux placée pour servir de centre de formation et de centre collaborateur régionaux dans certains de ses domaines d'expertise, et espère apporter un appui ferme aux initiatives régionales concernant tous les sujets relatifs au nucléaire.

51. En mars 2017, la Thaïlande et six autres pays de l'ASEAN ont créé un réseau ASEAN destiné à la recherche sur la sûreté de l'électronucléaire (ASEAN Network for Nuclear Power Safety) dans le but de promouvoir la recherche-développement et ce, en vue d'appuyer de futurs programmes sur l'électronucléaire dans la région de l'Asie du Sud-Est. En outre, elle a continué de contribuer au renforcement des capacités régionales, dans le cadre de l'ASEANTOM. En mars 2017, la Thaïlande a accueilli un atelier sur la création de capacités et le renforcement du réseau de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques dans la région de l'ASEAN. Elle apprécie l'assistance que l'Agence continue d'apporter à cette association ainsi que sa coopération avec elle, et salue son appui et sa participation à la quatrième réunion de l'ASEANTOM, qui se tiendra en décembre 2017 aux Philippines. La Thaïlande attend avec intérêt la mise en place d'un partenariat officiel entre l'ASEAN et l'Agence en vue de promouvoir une coopération plus poussée et plus complète dans des domaines d'intérêt commun.

52. Elle se réjouit également de la coopération et de l'assistance dont elle et la région bénéficient de la part d'autres partenaires et institutions, notamment l'UE, certains gouvernements nationaux et l'Institut mondial de sécurité nucléaire.

53. La Thaïlande ne s'est jamais soustraite à ses engagements internationaux. L'entrée en vigueur en février 2017 de sa loi sur l'énergie nucléaire au service de la paix lui a permis d'adhérer rapidement à d'autres instruments internationaux ayant trait au nucléaire.

54. La Thaïlande réaffirme son engagement, au titre du TNP et du Statut de l'Agence, à collaborer de manière constructive avec l'Agence et tous ses partenaires en vue des utilisations sûres, sécurisées et pacifiques de la technologie nucléaire dans le monde entier.

55. M^{me} VICTORIA-KRUSE (République dominicaine) dit qu'en tant que membre fondateur de l'Agence, la République dominicaine est déterminée à appuyer les initiatives visant à optimiser les avantages des applications nucléaires conformément à ses objectifs nationaux de développement durable. La République dominicaine souhaite par ailleurs s'assurer que cette technologie est utilisée de manière responsable en vue de garantir la sûreté du peuple dominicain, et collaborer avec la communauté internationale aux fins de l'utilisation sûre et pacifique de l'énergie nucléaire. La technologie nucléaire joue un rôle important dans la réalisation des ODD, grâce à sa contribution dans des domaines tels que le traitement du cancer, la production alimentaire, la lutte contre les ravageurs des cultures et la production énergétique.

56. La République dominicaine participe à des programmes de CT dans les domaines de la santé humaine, de l'environnement, de l'alimentation et l'agriculture, de l'énergie, de l'industrie et de l'hydrologie. En outre, plus de 30 spécialistes dominicains ont reçu une formation dans différents domaines l'année précédente.

57. En ce qui concerne la santé, l'Institut national du cancer a réalisé des progrès notables dans la fourniture de services de radiothérapie grâce aux toutes dernières techniques de traitement du cancer. L'Agence a par ailleurs fait don de matériel de détection du virus Zika, de la dengue et du chikungunya, qui permettra de détecter ces virus en l'espace de trois heures.

58. La République dominicaine a également eu recours à la technologie nucléaire pour lutter contre la mouche méditerranéenne des fruits, grâce à la technique de l'insecte stérile. Les efforts déployés par le gouvernement dominicain et ses partenaires ont permis au pays d'être déclaré exempt de la mouche le 7 juillet 2017, et de se voir ainsi accorder de nouveau l'accès aux principaux marchés d'exportation. La République dominicaine a perdu environ 42 millions de dollars des États-Unis à cause de l'épidémie et remercie l'Agence pour l'appui technique et financier qu'elle a fourni à cet égard. Bien préparée pour prévenir toute future épidémie et agir rapidement pour éradiquer le ravageur, elle est également en mesure de fournir une assistance technique aux autres pays de la région qui pourraient être confrontés à ce genre de problèmes.

59. Dans le domaine de l'environnement, l'Agence lui a fourni un spectromètre de masse à utiliser dans le cadre du projet de promulgation de règlements dans le cadre de la lutte contre la pollution marine dans les zones côtières méridionales.

60. S'agissant de la réglementation et des mesures de sûreté, la République dominicaine a effectué de grands progrès en ce qui concerne la gestion des déchets radioactifs : elle possède une installation d'entreposage des déchets radioactifs et des sources retirées du service, conforme à toutes les prescriptions de sûreté de l'Agence. Dans le domaine du transport, un réseau national a été mis en place en vue d'améliorer la sûreté physique et radiologique des matières radioactives pendant le transport. Les règlements nationaux ayant trait à la gestion et au transport des déchets radioactifs devraient servir de modèles de référence aux autres pays d'Amérique centrale et des Caraïbes.

61. La République dominicaine reconnaît les avantages de l'ARCAL, au titre duquel elle a participé de manière fructueuse à des projets régionaux appuyés par l'Agence. Elle est partie à la plupart des accords et des traités internationaux adoptés en vue de consolider les efforts déployés par la communauté internationale en ce qui concerne l'utilisation sûre et pacifique de la science et des applications nucléaires, et collabore par ailleurs avec l'Agence pour renforcer son cadre juridique national.

62. La République dominicaine salue l'entrée en vigueur de l'Amendement à la CPPNM, qu'elle a ratifié, réaffirmant ainsi sa volonté de collaborer avec les autres États en vue de prévenir et de punir les actes malveillants mettant en jeu des matières et des installations nucléaires, et ainsi d'améliorer la sécurité internationale et de prévenir les actes terroristes.

63. La République dominicaine est un État exempt d'armes nucléaires, et fait partie d'une région historiquement irréprochable en ce qui concerne le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Elle demeure intimement convaincue que l'établissement d'une ZEAN est une avancée vers le désarmement nucléaire à l'échelle mondiale. Les chefs d'État de la CELAC ont proclamé l'Amérique latine et les Caraïbes « zone de paix », comme cela a été réaffirmé dans la déclaration sur le désarmement adoptée à Punta Cana (République dominicaine), le 25 janvier 2017.

64. La République dominicaine réaffirme son appui au rôle important que joue l'Agence en encourageant la coexistence pacifique et le développement national, et en faisant en sorte que l'énergie

atomique, au lieu de représenter un risque, est utilisée pour le progrès et le bien-être de l'humanité toute entière.

65. M. BENEDEJČIČ (Slovénie) félicite la Présidente de son élection et souligne que c'est seulement la troisième fois dans l'histoire de l'Agence que ce poste est occupé par une femme. Cette avancée est d'autant plus notable qu'un anniversaire important approche car novembre 2017 marquera en effet le 150^e anniversaire de la naissance de Marie Skłodowska-Curie, qui a élaboré la théorie de la radioactivité et inventé ce terme. Il est donc approprié que l'Agence ait réussi à augmenter le pourcentage de femmes dans les catégories des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur à un niveau jamais atteint auparavant. Il est également opportun que le Directeur général ait joué un rôle actif dans le lancement de l'antenne viennoise des Champions internationaux de l'égalité des sexes en juin 2017. Dans ses efforts pour atteindre la parité hommes-femmes au sein du Secrétariat, le Directeur général peut compter sur l'appui de la Slovénie, qui est aussi un membre fondateur du Groupe des amis des femmes dans le nucléaire, créé peu auparavant.

66. Si l'évolution de la situation au sein du Secrétariat est encourageante, ce n'est pas le cas dans le monde. M. Benedejčič se réfère en particulier référence à l'essai nucléaire effectué peu auparavant par la RPDC et que la Slovénie condamne fermement. Cet essai, qui constitue une violation flagrante de nombreuses résolutions adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU et par l'Agence, montre l'importance de la mise en œuvre complète du TNP et de l'entrée en vigueur rapide du TICE ainsi que la nécessité pour la RPDC de revenir au système des inspections des garanties de l'Agence.

67. Dans ce contexte, la Slovénie salue la constitution récente d'une équipe spécialisée sur la RPDC au sein du Secrétariat, qui renforcera la préparation de l'Agence en vue d'une vérification impartiale, rôle de contrôle important que cette dernière a déjà joué en ce qui concerne le programme nucléaire iranien. En effet, le PAGC montre clairement que même les questions les plus difficiles peuvent être résolues par la voie diplomatique et pacifique. La Slovénie espère donc que toutes parties continueront à respecter l'accord sur le nucléaire. Motivée par son ferme attachement fort à la non-prolifération nucléaire et aux utilisations pacifiques de l'atome, elle a profité du Forum stratégique de Bled 2017, auquel le Directeur général a assisté, pour organiser un débat sur la gouvernance nucléaire mondial.

68. Le 25^e anniversaire de son adhésion à l'Agence a par ailleurs été marqué par la visite effectuée peu auparavant par le Directeur général dans le pays. Celui-ci, qui fait partie des 30 pays seulement à posséder des réacteurs nucléaires en service, a toujours accordé une grande importance à sa relation avec l'Agence. La CNPE de Krško continue de fonctionner de manière stable, sans incident notable, et demeure ainsi l'un des piliers de l'approvisionnement énergétique du pays. Néanmoins, celui-ci continue de veiller, en coopération avec l'Agence, à sa sûreté et sa sécurité permanentes. Cette centrale a accueilli sa quatrième mission OSART en mai 2017 et a en outre participé activement au ConvEx-3 organisé en juin par la Hongrie au cours duquel la Slovénie a joué le rôle d'État voisin. Les préparatifs de la mission d'examen de la préparation aux situations d'urgence, qui aura lieu en novembre 2017, sont en cours. Par ailleurs, tous les organismes nationaux pertinents ont participé à l'exercice annuel d'intervention d'urgence de 2017, fondé sur le scénario de la chute d'un avion sur le bâtiment des turbines de la centrale nucléaire.

69. La Slovénie apprécie les efforts déployés par l'Agence pour élargir la portée et améliorer l'efficacité du programme de CT, qui apporte un appui précieux aux États Membres en ce qui concerne l'utilisation sûre de la science et des techniques nucléaires dans leur propre intérêt. Elle a toujours appuyé ce programme et s'est toujours efforcée de satisfaire le plus grand nombre possible de demandes. En 2017, comme les années précédentes, la Slovénie a formé des boursiers de l'Agence et organisé des visites scientifiques ainsi que des ateliers destinés à des personnes souhaitant en savoir plus sur ses pratiques. En outre, ses experts slovènes ont pris part aux missions d'examen par des pairs de l'Agence. Par ailleurs, dans le cadre des programmes d'assistance de la Commission européenne en matière de

sûreté nucléaire, l'Administration slovène de sûreté nucléaire a commencé à travailler sur un projet visant à renforcer les capacités de l'Autorité iranienne de réglementation nucléaire.

70. M. Benedejčič souligne l'importance des instruments juridiques internationaux, en particulier de l'Amendement à la CPPNM. Des experts slovènes ont participé de très près à l'élaboration de cet instrument et croient fermement que toutes les parties devraient le ratifier le plus rapidement possible. À cet égard, M. Benedejčič confirme la volonté de son pays de prendre part à la préparation de la réunion d'examen de 2021. Il souligne le renouvellement et le renforcement continus par la Slovénie de son réseau d'accords bilatéraux de coopération nucléaire, notamment la conclusion peu auparavant d'un cinquième arrangement quinquennal entre l'Administration slovène de sûreté nucléaire et la Commission de la réglementation nucléaire des États-Unis concernant l'échange d'informations techniques et la coopération dans le domaine de la sûreté nucléaire.

71. M. BASU (Inde) dit que son pays a toujours accordé une grande importance au rôle de l'Agence dans la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie atomique et qu'il a appuyé ses activités liées aux garanties. Il présente les sincères condoléances de son pays à la suite de la tragédie provoquée par le séisme qui a touché le Mexique peu auparavant.

72. Le ministre d'État indien aux affaires étrangères a participé à la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire : engagements et actions, organisée à Vienne en décembre 2016, au cours de laquelle l'Inde a réitéré son engagement en faveur du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire à l'échelle mondiale. En avril 2017, l'Inde a signé un accord de coopération nucléaire civile avec le Bangladesh, ainsi que deux autres accords complémentaires. Elle collabore également avec des partenaires russes et bangladais à la construction de la CNPE de Rooppur, au Bangladesh. En novembre 2016, l'Inde est devenue membre associé du CERN, avec lequel il collabore depuis cinquante ans. Elle a également signé des accords de coopération nucléaire civile avec le Japon et le Viet Nam.

73. L'année 2017 marque les 70 ans d'indépendance de l'Inde. Elle a été marquée par des avancées exceptionnelles dans les domaines de l'électronucléaire, de l'eau lourde, du combustible nucléaire, de l'extraction d'uranium, de la terre rare, des radio-isotopes et du traitement du cancer. Toutes les installations de recherche du pays, notamment les synchrotrons, les cyclotrons et les réacteurs, ont réalisé leur meilleure performance depuis leur mise en service. L'Inde déploie des efforts soutenus pour bien développer ses programmes ayant trait à l'énergie nucléaire et aux applications nucléaires.

74. Le gouvernement indien a approuvé peu auparavant la construction de dix RELP en mode série et de deux autres réacteurs à Kudankulam. En plus d'augmenter considérablement la production d'électricité non basée sur le carbone, cette initiative donnera une forte impulsion aux constructeurs d'équipements pour réacteurs en Inde. Celle-ci possède actuellement 21 réacteurs en construction et 22 en service, ce qui lui permettra de porter sa capacité à plus de 22 000 MWe d'ici à la fin de la décennie suivante. L'Inde continuera d'augmenter sa capacité à l'avenir. Pour développer son programme électronucléaire, elle est aussi en train d'intensifier ses opérations de prospection et d'extraction en vue de la production d'uranium. Les activités de mise en service qui ont suivi la construction du prototype de surgénérateur à neutrons rapides du pays progressent régulièrement et respectent toutes les prescriptions de sûreté.

75. L'Inde a développé son programme de soins anticancéreux en modernisant six installations dans l'ensemble du pays, ce qui permettra de faire passer de 70 000 à environ 140 000 le nombre de nouveaux patients traités chaque année au cours des quatre ou cinq années suivantes. Elle a mis en place un réseau de cancérologie reliant plus de 100 hôpitaux pour des applications diagnostiques et thérapeutiques, et s'emploie à l'étendre aux domaines de la recherche, de l'éducation et de la prise en charge des patients.

76. Dans le domaine de la science d'avant-garde, l'Inde est en train de créer un petit laboratoire de recherche souterrain dans l'une de ses mines d'uranium en vue de poursuivre ses recherches sur la matière noire, ce qui pourrait inspirer des scientifiques de toutes générations.

77. Dans le cadre de la célébration du 70^e anniversaire de son indépendance, l'Inde a organisé, en marge de la session en cours de la Conférence générale, une manifestation au cours de laquelle sera présenté le Centre mondial du partenariat pour l'énergie nucléaire, un centre d'excellence dans les domaines de la sûreté et de la sécurité nucléaires et d'autres activités socialement responsables. M. Basu invite les États Membres à utiliser cette installation, sous les auspices de l'Agence.

78. L'Inde espère que l'Agence poursuivra son rôle de chef de file de la promotion de l'utilisation sûre, sécurisée et durable de l'énergie nucléaire, et continuera de l'appuyer dans tous ses domaines d'activité.

79. M^{me} BATTUNGALAG (Mongolie) réaffirme l'importance considérable que son pays accorde à la sécurité et à la sûreté nucléaires, aux garanties ainsi qu'à l'application pacifique de la science et de la technologie nucléaires.

80. En tant que pays exempt d'armes nucléaires et partie au TNP et au TICE, la Mongolie considère la non-prolifération comme une priorité, pour la simple raison qu'elle est fondamentale pour la paix et la sécurité mondiales. Les garanties de l'Agence sont essentielles au régime de non-prolifération.

81. La Mongolie n'a épargné aucun effort pour promouvoir et mettre en œuvre des procédures réglementaires et des normes visant à garantir la nature pacifique des applications nucléaires ainsi que la sûreté et la sécurité nucléaires. À cette fin, elle a amélioré son cadre législatif et mis en place des normes, des règles et des règlements bien conçus sur la sûreté et la protection radiologiques ainsi que sur la gestion sûre des sources radioactives, conformément aux orientations de l'Agence.

82. La Mongolie salue l'appui et l'assistance continus fournis par l'Agence aux États Membres en vue d'améliorer leurs normes de sûreté nucléaire, et remercie l'Agence d'avoir contribué à ses activités de création de capacités. Elle a été l'un des pays bénéficiaires des missions d'évaluation de l'Agence dans les domaines de la sûreté et de la sécurité, qui sont importantes pour évaluer l'infrastructure réglementaire et les capacités de détection des rayonnements, des déchets radioactifs, ainsi que la sûreté et la sécurité. La Mongolie a organisé de nombreux ateliers sur la création de capacités pour renforcer les compétences de ses spécialistes, notamment un atelier co-organisé avec l'Agence en août 2017 sur l'évaluation de la menace et la menace de référence.

83. La Mongolie appuie l'utilisation des technologies nucléaires dans les domaines de l'alimentation et l'agriculture, de la santé humaine, des ressources en eau et de l'environnement, qui sont les principaux piliers de son développement durable.

84. La Mongolie apprécie également les activités de l'Agence visant à faire face aux épidémies de maladies humaines et animales. Celle-ci l'a aidé la Mongolie à améliorer la fertilité des sols, et le pays s'efforce de renforcer sa gestion des ressources en eau. Concernant la poursuite du développement des techniques nucléaires, la Mongolie estime que le projet ReNuAL l'aidera à atteindre ses objectifs de développement.

85. La Mongolie encourage l'élaboration d'un grand nombre d'applications, notamment celle conçue par la FIGO (Fédération internationale de gynécologie et d'obstétrique) et NUCARD (une application web pour l'évaluation de la pertinence des indications cliniques pour les examens de cardiologie nucléaire), de modules d'apprentissage à distance et de formations en ligne, comme l'Université virtuelle et réseau régional de formation à la lutte contre le cancer, un outil très efficace d'échange d'expérience et de formation des experts.

86. Le programme de CT est crucial pour la réalisation du programme commun de la Mongolie, et celle-ci remercie l'Agence de sa contribution précieuse et essentielle à ses efforts de développement. La Mongolie est en train de mettre en œuvre un grand nombre de projets de CT, avec des résultats concrets en ce qui concerne le développement de tous les secteurs, y compris la santé, l'alimentation et l'agriculture, l'industrie, la science, la géologie et l'extraction minière.

87. L'un des meilleurs résultats de son partenariat avec l'Agence a été l'introduction de la médecine et du traitement nucléaires, en particulier dans la prise en charge du cancer. Dans le cadre du programme de CT et du PACT, des systèmes de radioprotection gamma, d'étalonnage des appareils de radiographie et d'imagerie médicale par tomographie ont été mis à jour et installés, ce qui a considérablement augmenté la portée des soins de santé et amélioré le diagnostic, la lutte contre le cancer et le traitement de la maladie.

88. De nouveaux laboratoires ont été mis en place dans le cadre de projets vétérinaires, grâce à la technique ELISA, et ont pu permettre de diagnostiquer précocement des maladies et des infections animales et de détecter toute nouvelle propagation de la contamination.

89. Le RCA a été un outil efficace de promotion, de coordination et de mise en œuvre de projets de recherche concertée, de développement et de formation dans les applications pacifiques de la science et de la technologie nucléaires dans la région Asie et Pacifique. Le RCA de 2017 a été adopté à la 38^e réunion des représentants nationaux RCA, tenue en Mongolie l'année précédente, et le pays continuera de collaborer avec ses partenaires régionaux en vue d'obtenir des résultats conjoints.

90. La Mongolie ne doute pas que son PCF pour 2016-2021 contribuera largement aux efforts qu'elle déploie pour atteindre les ODD.

91. M. KYRÖLÄINEN (Finlande) dit que l'électronucléaire est une composante importante du bouquet énergétique de nombreux pays, y compris de la Finlande, qui a de plus en plus de mal à garantir la sécurité de l'approvisionnement et à atteindre les objectifs de réduction des émissions. La Finlande produit de l'énergie nucléaire de façon sûre, fiable et efficace depuis 40 ans. Son vaste savoir-faire repose sur l'exploitation et le développement de longue date de centrales nucléaires, qui ont été menés en parallèle des programmes de recherche nationaux et ont permis une amélioration continue de la sûreté.

92. La sûreté nucléaire est une priorité absolue pour la Finlande, qui a toujours appuyé les activités de l'Agence dans ce domaine. Il est essentiel que les pays qui utilisent ou s'engagent dans l'électronucléaire aient un solide cadre législatif de sûreté nucléaire et radiologique, un organisme de réglementation indépendant, compétent et doté de ressources adéquates et des titulaires de licence responsables dont la sûreté est la priorité absolue. En vertu de la Déclaration de Vienne sur la sûreté nucléaire, la Finlande s'est engagée à partager son expérience et son savoir-faire en vue d'améliorer la sûreté nucléaire dans le monde.

93. La Finlande mène des activités à presque toutes les phases du cycle de vie d'une installation nucléaire, de la conception au stockage définitif, et deux projets de CNPE sont en cours dans le pays. La conception de la CNPE Hanhikivi 1 est en cours d'achèvement conformément aux règlements finlandais, et sa construction débutera dans quelques années. La construction de la tranche de la CNPE Olkiluoto 3 est entrée peu auparavant en phase d'essai fonctionnel à chaud, et son exploitation commerciale devrait débuter à brève échéance.

94. L'un des grands projets de la Finlande est la construction d'une installation de stockage définitif du combustible nucléaire usé, le premier du genre dans le monde. Ce dépôt souterrain fera appel à une technologie avancée, mise au point principalement en Finlande, et sera conforme à des prescriptions

strictes en matière de sûreté, de sécurité et de garanties. Cette installation devrait être mise en service au début des années 2020.

95. La Finlande est par ailleurs disposée à partager ses connaissances dans le domaine de l'utilisation sûre de l'énergie nucléaire, en particulier en ce qui concerne la sûreté nucléaire et la gestion des déchets radioactifs. L'Autorité finlandaise de sûreté radiologique et nucléaire (STUK) propose ses services dans le monde entier par l'intermédiaire d'une nouvelle entreprise, STUK International Ltd. La coopération entre la Finlande et l'Arabie saoudite est un bon exemple de travail de cette nature et est largement reconnue.

96. La sécurité des matières et des installations nucléaires est une autre priorité majeure en Finlande. Celle-ci continue de fournir un appui financier et en nature aux activités de sécurité nucléaire de l'Agence, notamment à travers le FSN. La Finlande jouera le rôle de coordonnateur international de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire pour les deux années suivantes.

97. La prolifération des armes nucléaires est un vrai sujet de préoccupation pour la communauté mondiale, et le TNP, que la Finlande appuie fermement, est la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire et le fondement des efforts en vue du désarmement nucléaire. La communauté internationale doit œuvrer de manière concertée pour faire respecter ce traité et promouvoir le désarmement nucléaire.

98. La Finlande condamne fermement les essais nucléaires et les tirs de missiles balistiques effectués peu auparavant par la RPDC, qui sont les derniers d'une série de graves violations d'obligations et d'accords internationaux. Ces essais et ces tirs menacent sérieusement la stabilité de la région ainsi que la paix et la sécurité internationales. La Finlande engage instamment la RPDC à respecter pleinement ses obligations internationales, à abandonner son programme nucléaire et à s'engager à coopérer étroitement avec la communauté internationale, notamment avec l'Agence.

99. La Finlande appuie pleinement l'Agence dans la mise en œuvre des mesures nécessaires de vérification et de contrôle des engagements pris par l'Iran, comme indiqué dans le PAGC, et rappelle l'importance de s'assurer que l'Agence dispose des moyens nécessaires pour remplir son rôle. Elle se prépare à verser une nouvelle contribution de 200 000 euros à l'Agence à cet effet, ce qui portera le montant total de ses contributions aux activités de vérification et de contrôle du PAGC à 1 million d'euros.

100. M^{me} MOLARONI (Saint-Marin) dit que son pays estime que les activités de l'Agence visant à renforcer la sûreté et la sécurité nucléaires revêtent une importance essentielle et cruciale, et que ses applications pacifiques de la science et de la technologie nucléaires contribuent au bien-être de l'humanité.

101. M^{me} Molaroni souligne l'importance de la recherche dans le domaine des applications nucléaires et exprime le plein appui de son pays à toutes les activités menées dans les laboratoires de Seibersdorf. Les avantages des programmes de l'Agence dans les domaines de la santé humaine et animale, de l'environnement et de l'agriculture sont indiscutables.

102. Le système des garanties est un outil fondamental qui permet de garantir la sécurité internationale ainsi que d'appuyer et de réaliser les objectifs du TNP, auquel Saint-Marin est un État partie.

103. Saint-Marin appuie l'AGG de l'Agence avec l'Iran ainsi que les mesures de transparence figurant dans le PAGC, et encourage l'Iran à honorer ses engagements en temps voulu.

104. En tant qu'État partie au TICE, Saint-Marin condamne de nouveau les essais nucléaires et les menaces de la RPDC. Il espère que les tensions dans la région seront atténuées grâce à des efforts pacifiques, diplomatiques et judicieux et appelle tous les pays à ne pas aggraver la situation. Saint-Marin

reconnait que l'entrée en vigueur du TICE représente un défi majeur mais considère qu'il s'agit d'un objectif important pour tous les pays.

105. Saint-Marin appuie la création de ZEAN dans le monde entier ainsi que l'émergence d'un monde exempt d'ADM et d'armes chimiques. En tant que pays neutre, il est convaincu que le dialogue, la négociation et l'établissement d'un climat de confiance sont des moyens plus efficaces d'instaurer la paix, tout comme des investissements accrus dans l'éducation, le développement et la coopération plutôt que dans les armes et les guerres.

106. Saint-Marin signera à brève échéance le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires à New York. Cet instrument constitue une nouvelle avancée vers son objectif consistant à coopérer avec toutes les autres parties prenantes de la communauté internationale, en vue de bâtir un monde exempt d'armes nucléaires.

107. Saint-Marin, qui est devenu membre de l'Agence en 2013, a signé un AGG accompagné d'un PPQM amendé, et ne possède aucune matière nucléaire sur son territoire. Il a récemment mis en place un centre d'urgence nucléaire et, bien qu'étant un petit pays, il se réjouit à la perspective de jouer un rôle important dans la préservation d'un environnement sûr et sécurisé.

108. M. HANNEY (Irlande) dit que son pays est pleinement déterminé à collaborer avec ses partenaires de la communauté internationale, en particulier avec l'Agence, pour permettre des progrès dans chacun des trois piliers du TNP : le désarmement nucléaire multilatéral, la non-prolifération et les utilisations pacifiques des technologies nucléaires. Étant donné que ces trois piliers sont interdépendants et complémentaires, l'Irlande est heureuse d'assumer la responsabilité de coprésider pour un an, avec l'Islande, le Régime de contrôle de la technologie des missiles, à compter de mi-octobre 2017. L'Irlande salue par ailleurs l'adoption par consensus de la résolution sur la sécurité nucléaire de la Conférence générale de 2016 (GC(60)/RES/10). Celle-ci appelle l'attention sur le lien entre sécurité nucléaire et désarmement nucléaire multilatéral, et souligne la nécessité absolue de ce dernier. Le fait que seulement 17 % des matières fissiles dans le monde sont utilisées à des fins civiles est on ne peut plus éloquent.

109. En juillet 2017, plus de 70 ans après les bombardements nucléaires d'Hiroshima et Nagasaki, l'ONU a finalement adopté un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires, qui sont les armes de destruction massive les plus meurtrières, frappant sans discernement. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est conforme et complémentaire au TNP, en vertu duquel tous les États parties sont tenus de mener de bonne foi, et de faire aboutir, des négociations débouchant sur un désarmement nucléaire. Ce nouvel instrument renforce le régime international de non-prolifération et de désarmement nucléaires, y compris le TNP et les garanties de l'Agence qui en découlent, les traités portant création de ZEAN et le TICE. Le nouveau traité ne peut être négligé et pourrait, à terme, avoir des conséquences pour l'Agence.

110. La détermination dont fait preuve la RPDC en ce qui concerne l'acquisition d'une capacité d'armement nucléaire renforce la volonté de l'Irlande d'interdire les armes nucléaires. Les armes de destruction massive n'améliorent pas la sécurité nationale ou internationale. Elles constituent une menace existentielle pour toutes les populations et n'ont pas leur place dans l'architecture internationale de sécurité du 21^e siècle. L'Irlande signera le jour même le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et se réjouit à la perspective de sa ratification et de son entrée en vigueur rapides. Elle appelle tous les États Membres à signer et à ratifier ce traité afin qu'il entre en vigueur dès que possible.

111. Le TNP reste la pierre angulaire du régime de non-prolifération, le fondement essentiel des efforts en vue du désarmement nucléaire multilatéral, et l'élément central de la poursuite du développement des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. La situation prévalant, qui est caractérisée par des avancées importantes en ce qui concerne la non-prolifération et l'utilisation pacifique des

technologies nucléaires mais désespérément limitées dans le domaine du désarmement nucléaire multilatéral, est inacceptable. L'Irlande engage sans équivoque tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

112. L'Irlande accueille avec une grande satisfaction l'accord historique conclu le 14 juillet 2015 entre les E3/EU+ 3 et l'Iran, ainsi que les progrès qui continuent d'être accomplis. Le PAGC est entièrement conforme aux principes du TNP et met en exergue ce qui pourrait être réalisé dans son cadre.

113. L'Irlande regrette que, alors que des progrès sont accomplis en ce qui concerne la question de l'Iran, la RPDC continue d'effectuer des essais nucléaires et des tirs de missiles balistiques, qui constituent une violation flagrante de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité. Le 3 septembre 2017, la RPDC a conduit son plus grand essai nucléaire, et effectue régulièrement des tirs de missiles balistiques. L'Irlande partage pleinement les vives préoccupations exprimées par le Directeur général au sujet du programme nucléaire nord-coréen, et demande à la RPDC d'honorer pleinement toutes ses obligations internationales, de cesser tous ses essais nucléaires et de reprendre immédiatement et sans conditions les pourparlers à six sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

114. Tant qu'il n'y aura pas de progrès en ce qui concerne l'entrée en vigueur du TICE, la communauté internationale pourra se demander dans quelle mesure ses appels à la RPDC lui demandant de cesser ses essais nucléaires sont convaincants. Le TICE a été ouvert à la signature en 1996, mais n'est pas encore entré en vigueur car il n'a pas encore été ratifié par huit pays figurant à l'annexe 2. L'Irlande appelle ces huit États à le signer et à le ratifier dans les meilleurs délais, afin que le message de la communauté internationale à la RPDC puisse être cohérent et sans équivoque.

115. L'Irlande regrette par ailleurs que la Conférence d'examen du TNP de 2015 n'ait pas permis de progresser de façon notable vers l'application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, qui n'a que trop tardé. La paix et la sécurité internationales seront considérablement renforcées grâce aux progrès accomplis dans l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, en tenant dûment compte des préoccupations légitimes de tous les États de la région concernant la sécurité. Une telle avancée permettra non seulement de promouvoir la sécurité et la stabilité régionales, mais aussi de renforcer le TNP. Il est important que toutes les parties restent ouvertes au dialogue et à la coopération, et que tous les efforts soient faits pour mettre en œuvre la résolution de 1995.

116. Depuis de longues années, la Conférence générale est l'occasion d'un dialogue entre les États côtiers et expéditeurs intéressés par la promotion d'une communication élargie dans le domaine du transport maritime de matières radioactives. En tant qu'État insulaire, l'Irlande s'intéresse particulièrement à cette question et a ainsi accepté de succéder au Portugal comme coordonnateur pour les États côtiers. Elle a participé à l'exercice sur table organisé par l'Agence avec le Portugal en juin 2017.

117. L'Irlande souligne l'importance du PACT. Elle a alloué 125 000 euros à son financement en 2013 et devrait verser une nouvelle contribution en 2018.

118. L'Irlande accorde une grande importance à la promotion de l'égalité des sexes au sein du système des Nations Unies. La proportion de femmes dans les postes d'administrateurs et techniques au sein de l'Agence est passée de 23 % à 29,4 % au cours des années précédentes. L'Irlande espère que ces avancées se poursuivront et s'accéléreront. La question de l'égalité des sexes ne concerne pas seulement les femmes, mais toute l'organisation. La diversité améliore la prise de décisions, un aspect particulièrement pertinent dans le contexte actuel. Comme l'a noté le ministre irlandais des affaires étrangères dans son discours à l'Assemblée générale de l'ONU en 2016, l'impact disproportionné des transferts d'armes nucléaires et d'armes illicites ainsi que du trafic illicite d'armes légères et de petit

calibre sur les femmes est une sérieuse préoccupation, comme la nécessité de garantir une représentation plus équilibrée des sexes dans toutes les discussions ayant trait au désarmement.

119. M^{me} KJÆRSGAARD PLESNER (Danemark) félicite la Présidente de son élection et dit que le fait qu'elle ne soit que la troisième femme à occuper ce poste important montre qu'il reste encore du chemin à faire pour parvenir à l'égalité des sexes dans ce domaine. Elle félicite le Directeur général pour la reconduction de son mandat et observe qu'une continuité de direction est cruciale pour que l'Agence puisse servir de bastion d'une coopération internationale fondée sur des règles.

120. En 2017, le Danemark a accueilli le Directeur général à Copenhague et au Groenland, où il s'est rendu à Nuuk et à Kvanefjeld. Le Premier ministre du Groenland, Kim Kielsen, qui a invité le Directeur général, l'a accompagné pendant tout au long de sa visite. Celle-ci a confirmé la grande valeur de la coopération entre le Danemark et l'Agence en ce qui concerne les préparatifs du Danemark pour l'extraction d'uranium. Les gouvernements du Danemark et du Groenland sont déterminés à s'assurer que toute extraction d'uranium au Groenland soit pleinement conforme aux normes internationales les plus strictes, et plus particulièrement à celles de l'Agence. Le Groenland est aujourd'hui couvert par toutes les conventions de l'Agence en matière de sûreté.

121. Pour le Danemark, la contribution de l'Agence à la prévention de la propagation des armes nucléaires revêt une importance capitale. Comme le montre le développement actuel du programme d'armement nucléaire et de missiles balistiques de la RPDC, la prolifération nucléaire est une menace majeure pour la paix et la sécurité internationales. Le Danemark condamne fermement les essais nucléaires et les tirs de missiles répétés de la RPDC, et souligne l'importance du rôle de l'Agence. La RPDC doit abandonner son programme nucléaire et respecter toutes ses obligations et tous ses engagements internationaux.

122. Le Danemark appuie fermement le PAGC, salue la poursuite de la mise en œuvre de cet accord, et souligne la nécessité de le respecter durablement et pleinement. Pour établir un climat de confiance, il faut que les États Membres soient suffisamment et régulièrement informés de l'application de tous les engagements liés au nucléaire ; le Danemark appuie pleinement le Directeur général bénéficie dans ce domaine.

123. L'intégrité du système des garanties de l'Agence est indispensable il est plus que jamais essentiel de préserver le régime basé sur le TNP. Tout cas de non-respect doit être rectifié afin de préserver l'intégrité du système ; ce qui s'applique également à la République arabe syrienne.

124. Le Danemark compte sur l'Agence pour fournir des normes et des orientations sur la sûreté et la sécurité nucléaires, y compris pour les nouvelles technologies telles que des centrales nucléaires transportables. La mise au point de technologies passe par le renforcement de la sûreté et de la sécurité. Tout accident ou incident peut avoir des conséquences transfrontalières, et tous les États Membres ont donc clairement intérêt à la promotion de la sûreté et de la sécurité nucléaires dans le monde entier. Par ailleurs, des normes strictes de sûreté et de sécurité et des mesures visant à éviter tout détournement de matières nucléaires à des fins militaires sont cruciales pour jeter les bases des utilisations pacifiques responsables de la science et de la technologie nucléaires.

125. Le Danemark est un important contributeur au FSN mais est préoccupé par la forte dépendance des activités de sécurité nucléaire à l'égard des contributions volontaires, et demande que des ressources adéquates soient dégagées du budget ordinaire. Il salue la petite avancée en ce sens convenue pour le budget 2018.

126. Le Danemark salue également l'entrée en vigueur en 2016 de l'amendement à la CPPMN. Il faudrait par ailleurs étudier la nécessité et la faisabilité de nouvelles mesures visant à combler les lacunes du cadre juridique international relatif à la sécurité nucléaire.

127. Le Danemark a décidé de ne pas intégrer l'électronucléaire à son bouquet énergétique, dans la mesure où ses plans nationaux de production énergétique à long terme se fondent sur des sources d'énergie plus durables, notamment sur l'énergie éolienne. Cela dit, il respecte le choix des autres États Membres ainsi que les obligations statutaires de l'Agence.

128. La technologie nucléaire peut beaucoup contribuer à la réalisation des ODD, et le Danemark appuie pleinement l'assistance fournie au titre de la CT dans des domaines clés tels que la santé humaine, la sécurité alimentaire, l'eau et l'environnement. Il a promis de verser intégralement sa part de l'objectif du FCT pour 2018. Dans un monde où la technologie se développe rapidement, le Danemark souhaite contribuer à la capacité de l'Agence à rendre disponibles les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire pour promouvoir le développement et la croissance.

129. M. DJUMALA (Indonésie) se félicite des avancées et des réalisations de l'Agence dans ses activités prioritaires, en particulier dans le développement de la technologie nucléaire à des fins pacifiques, qui contribue de manière positive à la paix, à la santé et à la prospérité internationales.

130. La menace des armes nucléaires continue cependant de planer sur le monde et, avec l'élargissement du fossé entre la non-prolifération et le désarmement nucléaires, il faut une percée pour changer la donne. L'Indonésie salue donc l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires par 122 États le 7 juillet 2017 et se réjouit à la perspective de son entrée en vigueur et de son universalisation rapides.

131. L'Indonésie tient à aider l'Agence à renforcer sa précieuse contribution à la réalisation des ODD, notamment dans le cadre du programme de CT. Elle souhaite mobiliser des ressources pour soutenir le FCT grâce à des moyens extrabudgétaires et au partage du coût des activités de CT, dans le cadre d'arrangements d'accueil de manifestations par les gouvernements. L'Indonésie est prête à poursuivre sa collaboration avec l'Agence, non seulement en tant que bénéficiaire, mais aussi en tant que prestataire d'activités de coopération technique pour d'autres États Membres. La mise en place d'un centre collaborateur de l'AIEA à l'Agence indonésienne de l'énergie nucléaire vise à servir cet objectif.

132. L'Indonésie a lancé l'initiative régionale de renforcement des capacités pour appuyer le programme de CT dans la région Asie et Pacifique. Cette initiative vise à promouvoir la mobilisation de ressources et à optimiser l'utilisation des ressources régionales aux fins du renforcement des capacités. L'Indonésie continuera par ailleurs d'appuyer l'IUP en 2018 grâce à la participation d'experts et à la fourniture d'une assistance aux pays en développement afin qu'ils développent leurs activités de réglementation dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

133. Elle salue les avancées enregistrées dans le domaine des applications nucléaires, notamment la modernisation des Laboratoires de l'Agence à Seibersdorf. En ce qui concerne les applications nucléaires dans les domaines de la santé, de l'industrie et de la transformation des aliments, l'Indonésie est en train de construire un irradiateur gamma qui devrait entrer en service au plus tard début 2018 et servir de projet pilote pour d'autres irradiateurs similaires pour les gouvernements locaux et le secteur privé.

134. L'Indonésie a réussi à améliorer la qualité du riz local grâce aux techniques de sélection par mutation. Au total, le Ministère de l'agriculture a officiellement mis sur le marché 22 variétés de riz mutant, produisant en moyenne sept tonnes à l'hectare, contre une moyenne nationale de cinq tonnes à l'hectare. L'Indonésie se prépare à organiser le premier Forum alimentaire Asie-Pacifique à Jakarta, les 30 et 31 octobre 2017. Ce forum examinera les moyens de transformer le système alimentaire mondial en un système plus solide et capable de s'adapter aux difficultés, tout en étant accessible à tous.

135. L'Indonésie poursuit ses efforts pour développer et renforcer son infrastructure de sécurité nucléaire, notamment grâce à des progrès notables en ce qui concerne le remplacement de l'UHE par

l'UFE dans le combustible, l'installation de portiques de détection des rayonnements dans ses ports principaux, la mise en place d'un centre d'excellence indonésien de sécurité nucléaire et de préparation des interventions d'urgence, et la mise en œuvre d'instruments internationaux pertinents ayant trait à la sécurité nucléaire.

136. L'Indonésie apprécie l'appui continu que lui fournit l'Agence pour le développement de son programme d'énergie nucléaire. La mission SEED menée en 2015-2016 s'est avérée utile à la gestion de l'aspect réglementaire du projet de réacteurs non commerciaux.

137. Alors qu'elle lance son programme d'énergie nucléaire, l'Indonésie note l'augmentation de la confiance nationale dans l'énergie nucléaire et de son acceptation par le public. D'après des sondages annuels d'opinion, le niveau d'acceptation par le public a augmenté au cours des cinq années précédentes. Le taux d'acceptation le plus élevé, soit 77,53 %, a été enregistré à la fin de 2016, et montre que les citoyens sont convaincus de l'importance de l'énergie nucléaire comme élément du bouquet énergétique national pour la satisfaction des besoins en énergie électrique.

138. L'Indonésie remercie le Secrétariat de ses efforts visant à accroître le nombre de ressortissants des nationalités sous-représentées parmi le personnel recruté de l'Agence et le prie de poursuivre ces efforts en priorité.

139. L'Indonésie réaffirme sa volonté de continuer à appuyer les activités de l'Agence, y compris en proposant des services d'audit de qualité en vue de promouvoir sa responsabilité et sa transparence.

140. M. NAEEM (Pakistan) dit que 60 ans se sont écoulés depuis que le Pakistan a pris conscience du formidable potentiel de l'énergie nucléaire aux fins du développement socioéconomique durable. Le Pakistan, qui s'engage à tirer tous les avantages possibles des applications de l'énergie nucléaire, possède un grand nombre d'installations nucléaires dans les domaines de l'énergie, de la santé, de l'agriculture, de l'hydrologie, de l'industrie, de l'environnement et des sciences fondamentales.

141. Le Pakistan entretient depuis toujours une relation mutuellement bénéfique avec l'Agence. En raison de la grave pénurie d'électricité à laquelle il est confronté, le pays souhaite augmenter la contribution de l'électronucléaire, solution prometteuse pour les pays qui, à l'ère des changements climatiques, n'ont pas les moyens de se lancer dans l'énergie renouvelable. Le Pakistan a ratifié l'Accord de Paris sur les changements climatiques le 11 novembre 2016, et s'engage à demeurer au fait de la menace du réchauffement climatique.

142. Le Pakistan a mis en place la centrale nucléaire de Karachi (KANUPP) en 1972, qui est encore en service plus de 45 ans après. L'année dernière, les quatrième et cinquième centrales nucléaires du Pakistan (Chashma 3 et 4) ont été couplées au réseau national. La construction de deux autres centrales nucléaires de 1 100 MWe à proximité de Karachi se déroule conformément au calendrier. Le Pakistan prévoit d'atteindre une capacité de 8 800 MWe d'ici à 2030. Il remercie l'Agence de son appui et de sa coopération techniques, et sollicite son soutien pour le déclassement de la KANUPP et du réacteur de recherche du Pakistan (PARR 1) à l'Institut pakistanais des sciences et techniques nucléaires, à Islamabad, qui ont considérablement vieilli.

143. L'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire, qui a été mise en place en 2001, est totalement indépendante des exploitants d'énergie nucléaire et illustre la volonté du Pakistan de garantir la transparence et l'exploitation sûre des installations nucléaires. Ses règlements sont fondés sur les normes de sûreté de l'Agence.

144. Le Pakistan remercie l'Agence pour le renforcement de sa capacité de sécurité nucléaire, qu'il reconnaît comme une responsabilité nationale et à laquelle il accorde la priorité absolue. Il a mis sur pied une force de sécurité nucléaire spécialement formée et équipée, avec des composantes de l'armée de terre, et de l'air ainsi que de la marine. Un système d'alerte rapide spécialement conçu consolide

l'architecture de sécurité. Des évaluations de la menace et des examens institutionnels sont effectués régulièrement afin de maintenir le mécanisme d'intervention à jour. Le centre d'excellence du Pakistan pour la sécurité nucléaire est devenu pleinement opérationnel. Il forme des participants nationaux et internationaux dans les domaines de la sûreté nucléaire, de la sécurité, du contrôle comptable des matières nucléaires, de la cybersécurité et de la fiabilité humaine. La collaboration entre le centre et l'Agence s'est développée au fil des ans. L'Institut national de la sûreté et de la sécurité et l'Institut pakistanais du génie et des sciences appliquées apportent aussi une précieuse contribution à la formation théorique et pratique dans diverses disciplines aux niveaux national et international. Le Pakistan estime que l'Agence doit jouer un rôle central dans la coordination des activités internationales en matière de sécurité nucléaire, et contribuera au FSN en 2018.

145. Les hôpitaux spécialisés en médecine nucléaire fournissent des services essentiels à la nation. À ce jour, 18 hôpitaux anticancéreux gérés par la Commission pakistanaise de l'énergie atomique traitent chaque année plus de 80 % de patients atteints de cancer. La Commission prévoit d'établir d'autres centres de médecine nucléaire, et apporte une importante contribution à la sécurité alimentaire.

146. Le Pakistan est déterminé à continuer de soumettre toutes ses installations électronucléaires civiles aux garanties de l'Agence. Un accord a été approuvé peu auparavant sur l'application des garanties à deux réacteurs nucléaires de puissance (KANUPP 2 et 3).

147. Le Pakistan apprécie le rôle majeur joué par l'Agence dans la promotion des utilisations pacifiques de la technologie nucléaire. Certaines des contributions de l'Agence dans les pays en développement ont été présentées lors de la Conférence internationale sur le programme de coopération technique de l'AIEA : soixante ans de contribution au développement, tenue en mai 2017. Le Pakistan a tiré d'importants avantages de cette coopération, et a aussi apporté une modeste contribution aux activités de l'Agence en partageant son expérience et en proposant des services d'experts dans plusieurs domaines techniques. L'électronucléaire civil est essentiel pour répondre aux besoins énergétiques croissants du Pakistan et appuyer le développement durable, et l'augmentation continue de la capacité de production d'énergie d'origine nucléaire demeure un objectif national. À cette fin, le Pakistan espère que les obstacles à l'accès équitable et non discriminatoire à la coopération nucléaire civile ainsi qu'à l'adhésion aux régimes de contrôle technologique seront éliminés.

148. M. ROJAS SAMANEZ (Pérou) présente les condoléances de son pays au gouvernement et au peuple mexicains pour les nombreuses pertes humaines et matérielles provoquées par les séismes.

149. En tant que membre fondateur de l'Agence, le Pérou a toujours pleinement appuyé l'objectif de celle-ci, qui est d'accélérer et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité partout dans le monde. M. Rojas Samanez souligne l'importance de cet objectif et félicite l'Agence pour les efforts continus qu'elle déploie pour faire en sorte que la science et de la technologie nucléaires soient utilisées à des fins pacifiques et dans l'intérêt de toutes les populations, et ainsi s'acquitter de sa mission qui est de mettre « l'atome au service de la paix et du développement ».

150. Le Pérou note que l'énergie et la technologie nucléaires peuvent contribuer au développement humain. La coopération technique avec l'Agence est donc de la plus grande importance pour les États, en particulier en ce qui concerne la réalisation des ODD. À cet égard, le Pérou se félicite du succès de la première Conférence internationale sur le programme de coopération technique de l'AIEA : soixante ans de contribution au développement, qui a mis en lumière les bénéfices de l'utilisation de la technologie nucléaire dans le domaine du développement. Il appelle l'Agence à organiser fréquemment ce type de conférence et à faire en sorte que les ressources allouées au programme de CT soient suffisantes, assurées et prévisibles.

151. La coopération entre l'Agence et le Pérou a conduit à des avancées importantes dans les domaines de l'agriculture et de la santé humaine et animale, telles que l'établissement de la première banque de

tissus au Pérou, laquelle, grâce à l'utilisation de cellules cultivées, aide à sauver les vies de personnes, en particulier des enfants, victimes de brûlures sur 60 % ou plus de la surface corporelle. Le Pérou est disposé à partager son expérience avec les autres pays et souhaite vivement continuer à collaborer avec l'Agence dans les domaines de la gestion des ressources en eau, de l'environnement et de l'industrie.

152. M. Rojas Samanez exprime les sincères remerciements du gouvernement péruvien au Directeur général, à la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes du Département de la coopération technique ainsi qu'au gouvernement japonais pour le précieux appui qu'ils ont fourni à la suite des graves inondations et coulées de boue provoquées par le phénomène dit « El Niño côtier », qui a touché plus d'un million de résidents péruviens et entraîné des pertes de plusieurs millions de sols au niveau du système de production national et des infrastructures. L'assistance reçue a une fois de plus illustré l'importance des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et contribuera largement à l'amélioration de la santé ainsi qu'à l'évaluation de l'habitabilité et de l'exploitabilité de diverses structures.

153. Il est important que l'Agence œuvre au renforcement du régime de sûreté et de sécurité nucléaires et à l'universalisation de tous les instruments juridiques pertinents. M. Rojas Samanez exprime la reconnaissance de son pays pour l'appui fourni par l'Agence aux États Membres à cet égard, concernant d'une part la mise en œuvre technologique et le renforcement des capacités, et d'autre part les mesures prises pour améliorer sans cesse la réglementation. C'est à chaque État qu'incombe, en dernier ressort, la responsabilité de garantir la sûreté et la sécurité de toutes ses matières et installations nucléaires. Les mesures de sécurité devraient s'appliquer aux matières nucléaires utilisées à des fins tant civiles que militaires.

154. Le Pérou salue les précieuses contributions du FORO et l'appui de l'Agence à ce forum, qui a effectué un travail important de mise à jour, d'amélioration et d'harmonisation de la réglementation de chacun de ses États Membres.

155. Le Pérou souligne en particulier l'appui que lui a fourni l'Agence dans le cadre de ses efforts de modernisation et d'amélioration du réacteur nucléaire de recherche péruvien RP-10. M. Rojas Samanez exprime par ailleurs les remerciements de son pays aux États-Unis d'Amérique pour la réexpédition du combustible nucléaire utilisé dans le réacteur RP-10, qui a permis d'éliminer les risques de sécurité liés au stockage de ce combustible dans cette installation.

156. Le Pérou estime que la mise en œuvre du PAGC est une étape importante vers la confirmation de la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien et, en conséquence, vers le renforcement du régime de non-prolifération ainsi que de la paix et de la sécurité internationales. Il demande instamment à toutes les parties au PAGC de maintenir leur engagement politique à appliquer à la lettre cet accord. L'Agence joue un rôle essentiel de vérification et de contrôle de la mise en œuvre du PAGC par l'Iran.

157. En tant que membre de la première ZEAN du monde, le Pérou est convaincu que la seule façon de garantir l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques est l'élimination et l'interdiction totales des armes nucléaires. Il a donc appuyé dès le début le processus qui a conduit à l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, auquel il a adhéré le jour même, persuadé que la politique de dissuasion augmenterait inéluctablement l'utilisation des armes nucléaires, ce qui ne préserverait guère la sûreté nationale ou internationale. Non seulement ce traité est conforme au TNP, mais aussi il le complète, renforçant ainsi le régime international de désarmement et de non-prolifération.

158. Fort de ces convictions, le Pérou condamne de nouveau avec la plus grande fermeté le programme nucléaire de la RPDC, en particulier le sixième essai nucléaire qu'elle a effectué, qui est aussi le plus puissant et qui constitue une flagrante violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU. Ces actes représentent une menace grave et inacceptable pour la paix et la sécurité

internationales, et fragilisent le régime de non-prolifération. Le Pérou a donc peu auparavant déclaré l'ambassadeur de la RPDC *persona non grata*. Il est essentiel que la RPDC abandonne complètement son programme nucléaire militaire, de manière vérifiable et irréversible, et autorise l'application des garanties. L'Agence doit rester à l'affût de tout fait nouveau concernant le programme nucléaire de la RPDC. La recherche d'une solution diplomatique devient de plus en plus urgente, si la péninsule coréenne doit un jour être dénucléarisée.

159. M^{me} BUENROSTRO MASSIEU (Mexique) dit que le Mexique reconnaît l'importante contribution de l'Agence à la réalisation des objectifs du TNP et, en tant que fervent partisan du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, appuie leur louable diffusion ainsi que le transfert des applications et des technologies nucléaires pacifiques, pour promouvoir le développement socioéconomique des États Membres. En outre, il appuie fermement les mesures mises en œuvre par l'Agence dans les domaines des garanties, de la coopération technique en ce qui concerne la science et les applications nucléaires, ainsi que de la sûreté et la sécurité nucléaires.

160. Le Mexique collabore avec l'Agence pour promouvoir les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire dans les autres nations, en particulier les pays en développement. En 2017, il a appuyé fermement le programme de CT en organisant 12 réunions internationales conjointement avec l'Agence et en accueillant en février le Directeur général adjoint chargé de la coopération technique. Pour renforcer la coopération régionale par l'intermédiaire de l'Agence, le Mexique a assuré la présidence de l'ARCAL.

161. Le Mexique salue l'appui fourni par l'Agence aux initiatives et d'autres organismes internationaux axés sur la réalisation des ODD en renforçant leurs connaissances et leurs capacités dans les domaines de la santé humaine, de l'agriculture et de l'alimentation, de l'énergie, de la gestion des ressources en eau et de la protection de l'environnement.

162. Il a participé activement à la Conférence internationale sur le programme de coopération technique de l'AIEA : soixante ans de contribution au développement, tenue en mai 2017, et encourage l'Agence à continuer d'organiser ce type de conférences.

163. Compte tenu de l'importance du renforcement du cadre international de sécurité nucléaire et du rôle crucial de l'Agence à cet égard, le Mexique a également participé en décembre 2017 à la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire. Il est persuadé que pour mettre en place un solide régime international de sécurité, il faut porter toute son attention sur un large éventail de matières et d'installations nucléaires utilisées à des fins tant civiles que militaires. Le Mexique se réjouit donc des mesures prises par certains États pour faciliter l'accès aux données relatives à la sécurité de leur arsenal nucléaire.

164. Le Mexique se félicite de ce que l'Agence élabore continuellement des normes de sûreté technologique pour les États Membres, donne des conseils concernant la mise à jour de leurs cadres et de leurs services juridiques, et fournit des orientations sur la conception et l'exploitation sûres des installations nucléaires ainsi que sur la gestion d'autres matières radioactives. Il collabore avec le FORO en vue d'atteindre un niveau optimum de sûreté et de sécurité nucléaires dans les États Membres et, donc dans toute la région ibéro-américaine. Ses activités ont conduit à d'importantes synergies avec les activités de l'Agence et apporté une précieuse contribution à la sûreté et à la sécurité internationales.

165. Le Mexique condamne fermement l'essai nucléaire effectué peu auparavant par la RPDC en violation du TNP et de plusieurs résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il demande de nouveau à la RPDC de cesser ces activités, qui représentent une menace croissante pour la paix et la sécurité internationales et exacerbent les tensions dans la péninsule coréenne. La RPDC devrait respecter ses obligations en matière de garanties et autoriser l'Agence à accéder rapidement à son territoire. Le Mexique note que l'Agence est entièrement disposée à reprendre ses activités de garanties en RPDC

et la prie de continuer de se préparer à vérifier le programme nucléaire de ce pays, y compris le démantèlement de son arsenal nucléaire.

166. L'acquisition par la RPDC de la capacité de tirs nucléaires est un signal d'alarme qui engage la communauté internationale à prendre des mesures fermes en vue d'abolir de telles armes. En tant que fervent partisan du désarmement, le Mexique se félicite de l'occasion historique qui se présente de promouvoir l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui sera ouvert le jour même à la signature. Ce traité renforcera sans aucun doute le TNP, qui fait obligation aux États parties de participer de bonne foi à des négociations en vue du désarmement nucléaire.

167. Des changements majeurs sont en cours au Mexique, notamment un processus de réforme énergétique axé sur l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et sûres. Le pays est déterminé à mener une politique étrangère responsable, active et résolue visant à réaliser les objectifs qui se renforcent mutuellement de non-prolifération, de désarmement et de coopération.

168. Le Mexique reconnaît la capacité de l'Agence à continuer de consolider les trois piliers du TNP. Il s'engage à s'acquitter pleinement de ses obligations et à œuvrer de manière constructive avec l'Agence et ses États Membres en vue d'atteindre ces objectifs.

169. M. KOSTOV (Bulgarie) dit que la Bulgarie souscrit aux efforts de la communauté internationale en faveur de la non-prolifération et à sa politique de renforcement de la sécurité et de la stabilité mondiales. Les garanties sont extrêmement importantes à cet égard. La Bulgarie appelle à universaliser le TNP et le protocole additionnel, et considère que les activités de garanties sont indispensables à la mise en œuvre de ce traité.

170. La Bulgarie appuie fermement la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient et encourage tous les États de la région à redoubler d'efforts pour organiser une conférence sur cette question, avec la participation de toutes les parties prenantes. Elle regrette la décision des États arabes d'inscrire la question de la capacité nucléaire israélienne à l'ordre du jour de la Conférence générale, et est fermement convaincue que seul un esprit de confiance et de coopération permettra de parvenir au consensus désiré et d'avancer vers la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient.

171. La Bulgarie condamne catégoriquement les essais nucléaires et les tirs de missile répétés de la RPDC, qui ont conduit à aggraver l'escalade des tensions dans la région et fragilisé la paix et la sécurité mondiales. Elle appelle la RPDC à recommencer à honorer pleinement toutes ses obligations en vertu du TNP et des garanties de l'Agence, à donner rapidement accès à l'Agence aux personnes, documents, équipements et installations, et à abandonner complètement, d'une manière vérifiable et irréversible, toutes ses activités liées au nucléaire et aux missiles balistiques, notamment son programme d'enrichissement d'uranium.

172. La Bulgarie encourage l'Agence à poursuivre son examen des normes de sûreté en intégrant les enseignements tirés de l'accident de Fukushima Daiichi. Ainsi, les conclusions du rapport du Directeur général sur cette question seront pleinement prises en compte dans les documents de l'Agence et contribueront à renforcer la sûreté dans le monde entier.

173. En ce qui concerne les applications non électriques de l'énergie d'origine nucléaire, l'Agence a pu fournir une assistance d'urgence aux États Membres de la région Europe à la suite de l'épidémie de dermatose nodulaire contagieuse en 2016. La Bulgarie avait été touchée l'année précédente par cette maladie et l'intervention rapide de l'Agence a empêché la situation de s'aggraver.

174. L'Agence bulgare de réglementation nucléaire a célébré cette année son soixantième anniversaire, et des membres du parlement bulgare, des hauts fonctionnaires du gouvernement, des représentants de l'Agence, l'Institut commun de recherche nucléaire de Dubna, la Fédération de Russie, des organismes

étrangers de réglementation et des représentants du secteur nucléaire de la Bulgarie et d'autres pays ont participé au forum organisé à cette occasion. L'Agence de réglementation nucléaire est un partenaire respecté et apprécié par les organismes de réglementation et les principales organisations spécialisées des autres pays.

175. La licence d'exploitation de la tranche 5 de la CNPE de Kozloduy expirera en novembre de l'année en cours. L'examen et l'évaluation des documents en sont au stade final et devraient être achevés à la fin du mois d'octobre 2017.

176. Une autre tâche importante est la construction d'une installation nationale de stockage définitif des déchets radioactifs de faible et moyenne activité, financée à l'aide d'une convention de subvention par le Fonds international de déclassement pour Kozloduy, administré par la BERD. La première phase du projet, qui devrait s'achever en 2021, coûtera plus de 71 millions d'euros.

177. En étroite coopération avec l'Agence et conformément à ses engagements envers celle-ci, la Bulgarie a accueilli l'année en cours plusieurs manifestations dans divers domaines liés aux applications de l'énergie nucléaire. De nombreux stagiaires bulgares et étrangers y ont participé, ce qui a contribué à la diffusion des connaissances dont dispose l'Agence. En outre, l'Agence de réglementation nucléaire et la centrale nucléaire de Kozloduy, le Ministère des affaires intérieures et celui de l'environnement ont pris part à l'exercice international d'intervention en cas d'urgence nucléaire ConvEx-3, organisé par l'Agence en 2017.

178. La deuxième réunion du comité directeur du réseau de coopération entre l'Europe et l'Asie centrale dans le domaine de la sûreté a été accueillie par l'Autorité de réglementation nucléaire en juin 2017. Une évaluation et un audit au niveau des pays ont été effectués en mars 2017 par l'OIOS en Bulgarie. Celle-ci a pleinement appuyé l'équipe de l'Agence afin de garantir la transparence et l'ouverture de ses activités de collaboration.

179. Des missions complètes IRRS et des missions de suivi IRRS avaient été menées en Bulgarie en 2013 et 2016. Compte tenu des résultats de ces missions et de la volonté de la Bulgarie d'accroître le recours aux services de l'Agence, le pays a demandé à cette dernière de conduire une mission ARTEMIS, prévue pour le premier semestre 2018.

180. Le cycle du programme de CT en cours s'achèvera à la fin de 2017. Conformément aux priorités fixées dans son PCN, la Bulgarie a participé à ce cycle avec des projets nationaux dans les domaines de la médecine nucléaire, de l'agriculture et des applications nucléaires. Elle collabore avec des experts de l'Agence en vue de mettre en œuvre les plans de travail pertinents et d'obtenir les résultats escomptés. La Bulgarie participe aussi activement à des projets régionaux européens.

181. Le programme de CT est un outil essentiel d'appui aux activités des États Membres visant à résoudre les questions prioritaires dans des domaines de la santé humaine, de l'alimentation et de l'agriculture, de l'eau et de l'environnement ainsi que de l'industrie. Il les aide en outre à recenser les besoins énergétiques futurs et à y répondre, ainsi qu'à améliorer la sûreté et la sécurité nucléaires au niveau mondial.

182. M. ANDEREYA (Chili) présente les sincères condoléances de son pays au peuple et au gouvernement mexicains à propos de la catastrophe naturelle qui a frappé cet État peu auparavant.

183. En 2017, le Chili et 122 autres États membres de l'ONU ont célébré l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui est l'instrument juridiquement contraignant le plus complet et le plus poussé existant sur cette question. Lorsqu'il entrera en vigueur, il intégrera l'architecture mondiale mise en place pour promouvoir la paix et la sécurité internationales. Ce traité a été ouvert le jour même (20 septembre 2017) à la signature et sera signé par le Président chilien. Il appuiera le TNP, pierre angulaire de la sécurité internationale que le Chili est soucieux de préserver.

184. Il est temps de passer des discussions et des promesses à l'action, afin de garantir le respect réel et effectif des engagements pris en faveur d'un désarmement général, complet et irréversible. Il est regrettable que malgré tous ses engagements contractés, aucun progrès n'ait été accompli en matière de désarmement nucléaire depuis l'adoption du TNP.

185. La communauté internationale attend impatiemment que tous les pays énumérés à l'annexe II adhèrent au TICE et le ratifient. Plus de 20 ans après l'adoption de ce traité, la volonté politique et l'esprit de compromis indispensables à son entrée en vigueur sont toujours insuffisants. Les États semblent satisfaits du maintien d'un moratoire de facto sur les essais nucléaires, comme s'il c'était là le véritable objectif du TNP. Plus inquiétant encore, il semble que les progrès vers l'instauration d'une situation de paix nucléaire suscitent peu d'intérêt. Au contraire, les États ont fait preuve d'une volonté accrue de mettre au point de nouvelles armes nucléaires plus sophistiquées, grâce à des essais sous-critiques, ce qui est in fine un autre moyen de porter atteinte à l'esprit du TNP.

186. M. Andereya fait part de la profonde préoccupation de son pays concernant le programme nucléaire de la RPDC. Les violations répétées du TNP et des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU par la RPDC, ajoutées aux essais nucléaires (dont le plus récent a été qualifié par les autorités nord-coréennes d'explosion d'une bombe à hydrogène) et ses tirs de missiles balistiques intercontinentaux qui ont violé l'espace aérien de pays voisins, sont une forme de provocation et représentent une menace pour la paix internationale. De tels actes ne devraient pas être tolérés.

187. Le Chili, qui attache une grande importance à la sécurité nucléaire, a participé activement aux sommets organisés sur cette question, lesquels ont contribué non seulement à promouvoir et à renforcer les instruments juridiques, politiques et techniques adoptés pour protéger les citoyens des menaces nucléaires, mais aussi à garantir le strict respect de ces instruments. Dans ce contexte, il appuie l'adoption d'une approche globale qui couvre toutes les matières nucléaires, notamment, fait important, les matières nucléaires utilisées à des fins militaires, qui représentent 85 % de toutes les matières nucléaires.

188. Le Chili continue de coopérer avec l'Agence en vue de renforcer le protocole additionnel et de garantir son universalisation, convaincu que ce dernier contribue largement à améliorer l'efficacité et l'efficacité du système des garanties de l'Agence.

189. Le Chili accorde un rang de priorité élevé à la sécurité pendant le transport des matières nucléaires, et a donc insisté pour que cette question soit maintenue parmi les priorités de l'Agence. Membre actif du dialogue informel entre États côtiers et États expéditeurs, il participera à un exercice pratique dans ce domaine qui aura lieu à Lisbonne en 2017. Il est essentiel que les États côtiers soient protégés contre les conséquences négatives des accidents survenant pendant le transport de matières nucléaires hautement radioactives.

190. Avec la collaboration active de l'Agence dans le cadre du programme de CT, le Chili élabore des projets visant à déterminer les effets des organismes nuisibles, des métaux lourds et des polluants détectés dans les écosystèmes aquatiques continentaux importants pour l'agriculture et l'agro-industrie.

191. Le Chili apprécie l'appui fourni par l'Agence et le gouvernement japonais en ce qui concerne le lancement, en coopération avec l'Université des Andes et la Fondation Arturo López Pérez, d'un programme de master de radiothérapie avancée, qui rassemble des étudiants de 12 pays de la région.

192. Dans le domaine de la sûreté du public, les contributions de l'Agence ont permis d'organiser des formations techniques et d'acquérir des matières à l'intention du service de microanalyse du département de criminalistique nucléaire de la police scientifique chilienne. Les recherches menées dans le cadre de ce projet ont débouché sur des connaissances scientifiques qui ont été présentées lors de divers congrès et séminaires internationaux.

193. M. HALIMOVIĆ (Bosnie-Herzégovine) confirme que la Bosnie-Herzégovine a adopté les traités, conventions et accords internationaux les plus importants ayant trait aux activités de l'Agence. En tant que membre de l'Agence depuis 1995, elle continue d'appuyer son mandat consistant à promouvoir les garanties et la vérification nucléaires, la sûreté et la sécurité nucléaires ainsi que la coopération dans les domaines de la science et de la technologie nucléaires.

194. Les défis actuels liés au régime de non-prolifération nucléaire rappellent la nécessité de satisfaire aux normes les plus rigoureuses en matière de sécurité et de non-prolifération nucléaires. La Bosnie-Herzégovine est attachée à l'universalisation et à la mise en œuvre efficace du TNP, et reconnaît que le système des garanties de l'Agence est le seul mécanisme permettant de vérifier que les activités nucléaires ne sont pas détournées à des fins militaires et de s'assurer que les États parties au TNP s'acquittent de leurs obligations en matière de non-prolifération.

195. Le programme de CT, qui est un élément essentiel de l'interaction entre les États Membres et l'Agence, et un des principaux instruments de transfert de la science et de la technologie nucléaires aux États Membres aux fins du développement socio-économique intégré, est très apprécié par la Bosnie-Herzégovine. Au cours des années, cette dernière a bénéficié de divers projets dans de nombreux domaines et, avec l'aide de l'Agence, a modernisé ses capacités en ce qui concerne la technologie nucléaire, la radioprotection et le respect des normes de sûreté nucléaire. Elle continuera de collaborer avec le Département de la coopération technique en vue d'améliorer et de renforcer ses capacités nationales en matière de radioprotection et de sûreté nucléaire.

196. Dans ce contexte, M. Halimović félicite l'Agence pour l'organisation de la première Conférence internationale sur le programme de coopération technique de l'AIEA : soixante ans de contribution au développement. La participation de son pays au niveau ministériel illustre l'importance de cette conférence pour la Bosnie-Herzégovine.

197. En mai 2017, le Directeur général s'est rendu en Bosnie-Herzégovine où il a rencontré le Président de la Présidence de Bosnie-Herzégovine et le Ministre des affaires civiles, en vue de renforcer la coopération entre ce pays et l'Agence. La Bosnie-Herzégovine espère continuer de bénéficier de l'appui de l'Agence dans le cadre du programme de CT.

198. La Bosnie-Herzégovine a participé à la septième réunion d'examen des Parties contractantes à la Convention sur la sûreté nucléaire, qui a eu lieu en mars et avril 2017, et a présenté son rapport national. Affirmant l'importance de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs, elle a également participé à la troisième réunion extraordinaire et à la réunion d'organisation de la sixième réunion d'examen des Parties contractantes à la Convention commune, tenues à Vienne en mai 2017. Son rapport national correspondant sera présenté en mai 2018.

199. En tant qu'État partie à la Convention commune, la Bosnie-Herzégovine réaffirme sa position concernant les activités menées dans un pays voisin, à savoir la construction d'installations d'entreposage et de stockage définitif des déchets radioactifs de faible et moyenne activité à proximité de la frontière avec la Bosnie-Herzégovine. M. Halimović fait à nouveau part de la préoccupation de son pays en ce qui concerne l'impact environnemental de ces activités en Bosnie-Herzégovine.

200. M. BENS (Belgique) dit que la Belgique a fait preuve d'une transparence exemplaire dans les efforts continus qu'elle déploie en vue de relever le niveau de ses normes de sûreté relatives aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Elle a reçu en janvier 2017 une mission de suivi de la mission SALTO de 2016, et se prépare à accueillir à la fin de 2017 une mission de suivi de la mission IRRS de 2013. La Belgique a travaillé dur pour sensibiliser davantage à la sûreté dans ses centrales nucléaires, et plusieurs initiatives attestent de sa volonté d'appliquer des normes de sûreté strictes, notamment l'adoption d'une loi qui réforme les contrôles physiques et l'application des niveaux de

référence de la WENRA. Elle continuera de promouvoir, en partenariat avec l'Agence et l'UE, l'harmonisation et le renforcement des normes de sûreté dans tous les pays et, à cet égard, se réjouit de la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne dans le cadre du processus de la réunion d'examen de la CSN.

201. À la suite des attentats terroristes perpétrés sur son territoire, la Belgique a adopté des mesures de sécurité supplémentaires, telles que le déploiement, sur les sites nucléaires belges, de militaires qui seront remplacés à brève échéance par des unités de police armées spécialement formées. Elle a beaucoup appris sur les méthodes d'intervention grâce à sa coopération avec les États partenaires, et estime que l'Agence doit jouer un rôle central dans l'amélioration des pratiques de sécurité nucléaire en coordonnant les activités, en s'attachant à promouvoir de meilleures pratiques et en fournissant une assistance technique. En sa qualité de dépositaire de la CPPMN, l'Agence joue également un rôle crucial dans la mise en œuvre de l'amendement à cette convention. Afin d'adopter une approche holistique en matière de sécurité nucléaire, la Belgique s'emploie avec diligence à remplacer l'UHE par de l'UFE dans son réacteur BR2. En ce qui concerne la sécurité radiologique, le gouvernement a approuvé un avant-projet de loi qui sera soumis sous peu au Parlement. La Belgique ne doute pas que l'introduction rapide de technologies qui peuvent remplacer les sources radioactives scellées de haute activité sera, dans bien des cas, extrêmement utile. Elle demande donc instamment à l'Agence de continuer à se tenir informée des nouvelles technologies médicales et industrielles que l'on pourrait substituer aux sources scellées.

202. La Belgique est satisfaite du professionnalisme avec lequel l'Agence accomplit sa mission de vérification et modernise ses outils. À présent que le concept de contrôle au niveau de l'État et les nouvelles méthodes de contrôle au niveau de l'État ont été mises en œuvre dans les États soumis à des garanties intégrées, la Belgique encourage l'Agence à chercher activement des moyens de renforcer l'efficacité et l'efficience. Une analyse coûts-avantages des méthodes de contrôle au niveau de l'État ainsi qu'une analyse des risques constitueront une bonne base. Les gains d'efficience sont essentiels pour que l'Agence puisse gérer le nombre croissant de missions de vérification. À cet égard, la Belgique note que les inspections inopinées, qu'elle a commencé à recevoir un an auparavant, pourraient être optimisées en termes d'efficience.

203. La Belgique se félicite par ailleurs de la pleine mise en œuvre du PAGC et appelle les parties prenantes à continuer d'appliquer toutes ses dispositions. Son appui à cet accord s'est concrétisé en 2017 par une contribution extrabudgétaire de 150 000 €.

204. En plus de sa contribution au FCT, la Belgique verse 480 000 € de ressources extrabudgétaires pour le financement de programmes de radiothérapie et de médecine nucléaire ainsi que de la mise à niveau des laboratoires de l'Agence.

205. La Belgique a décidé de continuer à jouer un rôle actif dans les domaines de la recherche nucléaire, de la médecine nucléaire et de la production de radio-isotopes. Elle salue le fait que l'Agence ait désigné le SCK•CEN comme ICERR. Ce centre continuera de mettre son expérience technique et scientifique au service des autres États Membres et du renforcement de leurs capacités. En outre, la Belgique poursuit la mise en place d'une infrastructure de recherche, le MYRRHA. Les consultations se poursuivent sur ce projet avec des partenaires internationaux. Le réseau belge pour les applications des radiations aux soins de santé, Rad4Med.be, est la preuve de la remarquable base de connaissances du pays dans le domaine de la médecine nucléaire. La Belgique continuera de jouer un rôle majeur dans la production de radio-isotopes à l'aide du réacteur BR2 en place au Centre de recherche nucléaire et à l'Institut des radioéléments. Des travaux de maintenance et de modernisation de ce réacteur ont été menés en 2016 et il restera en service au moins jusqu'en 2026.

206. La Belgique espère que l'Agence répondra aux différentes attentes de ses États Membres, aidera certains d'entre eux pendant les activités de déclassement et offrira aux pays en développement des formations ciblées visant à optimiser l'impact de son action de coopération technique. La mise en œuvre de garanties efficaces et efficaces est cruciale. La Belgique ne doute pas que l'Agence saura gérer son budget avec prudence au cours des années suivantes.

207. M. ASHHAR bin Haji KHALID (Malaisie) dit que le TNP demeure la pierre angulaire du régime de non-prolifération et le fondement qui permettra de réaliser l'objectif d'un désarmement nucléaire général et complet. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, que la Malaisie signera après son ouverture ce jour à la signature à New York, est une avancée historique qui réaffirme l'attachement des États Membres aux mesures urgentement nécessaires pour atteindre l'objectif du désarmement nucléaire.

208. L'Agence joue un rôle clé dans la réalisation des objectifs du TNP. La Malaisie s'engage à préserver et à renforcer son partenariat mutuellement bénéfique avec l'Agence et des partenaires potentiels dans diverses activités visant à promouvoir les utilisations sûres, sécurisées et pacifiques de l'énergie nucléaire.

209. La Malaisie, qui souhaite lancer un programme électronucléaire, a accueilli sa première mission INIR en octobre 2016. Elle s'engage fermement à respecter les obligations qui lui incombent au titre des instruments internationaux relatifs à la sûreté, à la sécurité et aux garanties nucléaires. En attendant l'approbation de sa législation nucléaire complète, elle conduit diverses activités préparatoires en vue de signer et de ratifier ces instruments internationaux et d'y adhérer sans délai.

210. La Malaisie reconnaît l'Agence en tant que seule autorité technique compétente pour la vérification indépendante des obligations respectives des États Membres en matière de garanties nucléaires.

211. La Malaisie salue l'Agence et toutes les parties concernées pour leur appui à la mise en œuvre du PAGC.

212. Dans le même temps, la Malaisie est profondément préoccupée par la situation dans la péninsule coréenne, en particulier par les essais nucléaires et les tirs de missiles balistiques de la RPDC. Elle condamne fermement ces actes de provocation qui menacent sérieusement la paix et la sécurité internationales et fragilisent considérablement le régime international de non-prolifération. La Malaisie appelle la RPDC à cesser tous ses programmes d'armement nucléaire et de missiles balistiques, à respecter pleinement ses obligations internationales, à appliquer de nouveau promptement le TNP et à autoriser la mise en œuvre complète et efficace des garanties généralisées.

213. Se félicitant de l'adoption du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2018-2021, M. Ashhar bin Haji Khalid dit que la participation d'un ministre malaisien à la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire : engagements et actions en 2016, atteste de l'engagement de son pays dans ce domaine. La Malaisie appuie l'adhésion universelle à la CPPMN et à son amendement, bien qu'elle n'ait pas encore adhéré à cette convention. Elle salue l'organisation de la Conférence internationale sur la protection physique des matières et installations nucléaires tenue en novembre 2017 pour promouvoir la réalisation de cet objectif.

214. La collaboration de la Malaisie avec l'Agence a débouché sur des résultats utiles, comme l'exercice sur table et sur le terrain Malaisie-Thaïlande sur la lutte contre le trafic illicite de matières radioactives, la mise au point du stockage en puits et la construction de l'installation de cellule chaude mobile. La Malaisie adresse ses sincères remerciements aux donateurs, notamment le Canada, l'Union européenne, le Japon et les États-Unis d'Amérique, pour leur appui à ses activités dans le domaine de la sécurité nucléaire. En outre, elle apprécie vivement l'appui apporté par l'Agence en ce qui concerne ses capacités de sécurité nucléaire lors des derniers Jeux d'Asie du Sud-Est, qui se sont tenus en 2017.

215. La Malaisie accorde une grande importance au renforcement de tous les aspects de la sûreté nucléaire. Les résultats de la septième réunion d'examen des Parties contractantes à la CSN et de ses réunions précédentes renforceront encore les capacités nationales des États parties dans le domaine de la sûreté nucléaire. La Malaisie espère bénéficier de telles réunions une fois qu'elle aura adhéré à cette convention.

216. La Malaisie est en train de coopérer avec l'Agence dans les domaines de la radioprotection et de la sûreté radiologique, de la sûreté des réacteurs de recherche, des situations d'urgence radiologique, du contrôle radiologique de l'environnement, de la sûreté de la gestion du combustible usé et de la gestion des déchets radioactifs, et continuera de collaborer étroitement avec elle en vue d'améliorer et de renforcer les aspects pertinents de la sûreté nucléaire conformément aux priorités de sûreté recensées dans le Rapport d'ensemble sur la sûreté nucléaire pour 2018 du Directeur général.

217. La Malaisie se félicite du succès de la Conférence internationale sur le programme de coopération technique de l'AIEA : soixante ans de contribution au développement organisée en 2017. La coopération avec l'Agence a été profitable et les diverses activités menées dans le cadre du troisième PCN du pays pour 2017-2021 ont débouché sur des avantages partagés. Pour 2016-2017, la Malaisie a reçu au total 30 bourses, 52 visites scientifiques et 84 visites d'experts de l'Agence, tandis que 31 Malaisiens ont participé à des formations de l'Agence. Au cours de ce même cycle, elle a dispensé des formations et fourni des services consultatifs à 64 experts et accueilli au total 28 boursiers et neuf visites scientifiques.

218. La Malaisie reconnaît l'importance de la science et de la technologie nucléaires et de leur application pour la réalisation des ODD pour 2030. À cette fin, elle a accueilli avec succès en juillet 2017 à Kuala Lumpur, un séminaire en coopération avec l'Agence et l'équipe de pays des Nations Unies pour promouvoir la sensibilisation à la contribution de la technologie nucléaire au développement socioéconomique.

219. La Malaisie note avec satisfaction la conférence ministérielle sur les applications nucléaires, prévue pour 2018, ainsi que la Conférence ministérielle internationale sur l'électronucléaire au XXI^e siècle, qui aura lieu peu après en 2017, et espère que les États Membres participeront de manière constructive à ces manifestations. La Malaisie est heureuse d'annoncer qu'un ministre du cabinet du premier ministre participera à la Conférence sur l'électronucléaire qui se tiendra à Abou Dhabi.

220. La Malaisie reconnaît la contribution du projet ReNuAL aux activités scientifiques et de recherche, et appuie les efforts déployés par l'Agence pour moderniser les laboratoires des applications nucléaires, à Seibersdorf. Elle est honorée que le mandat de son centre collaborateur dans le domaine du radiotraitement des polymères naturels et des nanomatériaux ait été prolongé pour la troisième fois de 2016 à 2020, et se réjouit à la perspective de voir sa serre gamma reconnue par l'Agence.

221. Bien qu'elle établit en principe un équilibre entre les activités promotionnelles et non promotionnelles dans l'allocation des ressources, la Malaisie estime que tous les programmes et activités de l'Agence sont également importants, et n'est que trop consciente du fait qu'aucune activité ne peut être effectuée sans des ressources adéquates et durables. Pour cette raison, la Malaisie continuera de verser l'intégralité de ses contributions au budget ordinaire et au FCT en temps voulu. Elle encourage tous les États Membres à faire de même pour permettre à l'Agence d'assumer ses responsabilités comme le prévoit le Statut.

222. M. ARCILLA (Philippines), félicitant M^{me} Angara Collinson de son élection au poste de Présidente de la 61^e session ordinaire de la Conférence générale, se dit honoré de voir une compatriote philippine aux commandes d'une réunion aussi importante, fait d'autant plus remarquable qu'elle est la seule femme à avoir présidé la Conférence générale. Il espère que cela laisse présager un avenir dans

lequel plus de femmes et de représentants de pays en développement pourront exercer d'aussi hautes fonctions.

223. M. Arcilla fait remarquer que l'augmentation du nombre de membres de l'Agence atteste de l'importance accordée par les États à sa mission, en particulier à la contribution de la science et de la technologie nucléaires et de leurs applications à la réalisation des objectifs de développement. Pour leur part, les Philippines, qui travaillent sur une plateforme de réduction de la pauvreté et de croissance inclusive, sont devenues l'une des économies les plus performantes de leur région, principalement grâce à l'impulsion donnée par la science et la technologie nucléaires à sa croissance, son développement et sa prospérité.

224. Pour garantir un accès sûr à l'eau, les Philippines ont travaillé en partenariat avec l'Agence en tant qu'un des trois pays pionniers du projet IWAVE, et ont adopté l'intégration des techniques isotopiques à leur programme national d'évaluation des eaux souterraines. Par ailleurs, en tant qu'archipel doté de vastes ressources marines, elles se réjouissent d'avoir été désignées une nouvelle fois centre collaborateur de l'AIEA spécialisé dans l'étude de la prolifération d'algues toxiques. Les Philippines jouent en outre un rôle actif en tant que chef d'équipe du projet régional élargi de recueil de documents sur la science et la technologie nucléaires destinés aux enseignants du secondaire pour le cycle 2018-2019.

225. La conférence régionale sur les perspectives de l'énergie nucléaire dans la région Asie-Pacifique, qui s'est tenue à Manille en 2016, a entraîné l'intensification des efforts nationaux visant à élaborer un plan bénéficiant d'un large soutien du public en vue d'une position nationale sur l'intégration de l'électronucléaire au bouquet énergétique du pays. Dans ce contexte, M. Arcilla note que l'énergie est l'un des domaines prioritaires énumérés dans le PCN pour 2016-2021, aux côtés de l'alimentation et l'agriculture, des ressources naturelles et l'environnement, de l'industrie, de la santé humaine et de la sûreté et la sécurité nucléaires.

226. Les Philippines ont toujours appelé à allouer des ressources suffisantes, adéquates et prévisibles au programme de CT de l'Agence. Dans le même temps, elles ont prôné une allocation plus équilibrée des ressources entre les activités promotionnelles et non promotionnelles de l'Agence. À cet égard, M. Arcilla réitère l'importance d'une représentation plus équilibrée des pays en développement au sein du Secrétariat, en particulier aux postes de responsabilité et de décision. Bien qu'elles soient encouragées par l'augmentation du nombre de femmes à l'Agence, les Philippines demandent instamment au Secrétariat d'établir des références pour suivre les progrès réalisés dans la réduction des disparités hommes-femmes et des écarts entre les pays, dans le cadre de ses pratiques optimales de gestion.

227. En ce qui concerne la sûreté et la sécurité nucléaires, elles reconnaissent précieux travail effectué par l'Agence pour essayer de renforcer le régime mondial de sûreté nucléaire en comblant les lacunes du cadre général de sûreté nucléaire grâce à des documents d'orientation supplémentaires. M. Arcilla souligne cependant que la recherche d'un consensus ne devrait pas se faire aux dépens de l'obligation primordiale de sûreté.

228. La sécurité nucléaire est un autre aspect important des activités de l'Agence. À cet égard, les Philippines accueillent avec satisfaction le Plan sur la sécurité nucléaire pour 2018-2021, qui fournit des éléments de la feuille de route concernant les activités de l'Agence dans le domaine de la sécurité nucléaire pour les années suivantes. Elles s'engagent pour leur part à jouer un rôle actif en ce qui concerne le renforcement de la sécurité nucléaire, et organiseront la quatrième réunion de l'ASEANTOM en décembre 2017 à Manille, en coopération avec l'Agence. Les Philippines espèrent que cette réunion marquera une nouvelle étape essentielle vers la consolidation de l'architecture mondiale de sécurité nucléaire.

229. En ce qui concerne la non-prolifération nucléaire et les garanties de l'Agence, les Philippines, guidées par la Constitution, qui interdit les armes nucléaires sur le territoire philippin, et par leurs obligations au titre du Traité de Bangkok établissant une ZEAN en Asie du Sud-Est, ont participé activement aux négociations et adopté le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires avec 121 autres pays. Celui-ci représente une étape cruciale vers l'élimination totale et complète des armes nucléaires, défendue par les Philippines depuis les premiers jours de l'ONU. Loin de se substituer au TNP, le nouveau traité, le renforcera, en particulier le pilier du désarmement nucléaire.

230. La volonté affichée par la RPDC d'être reconnue comme un État doté d'armes nucléaires, grâce à ses essais nucléaires et ses tirs de missiles balistiques répétés de plus en plus inquiétants, est un grave sujet de préoccupation. Un traité universel interdisant les armes nucléaires pourrait être l'unique solution et la troisième voie vers un monde plus sûr. En conséquence, les Philippines prient instamment la RPDC d'abandonner toutes ses armes nucléaires et tous ses programmes nucléaires existants en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU, de réintégrer le TNP et de coopérer avec l'Agence en vue de l'application de son AGG. Dans ce contexte, elles lui demandent de tenir compte du communiqué commun de la 50^e réunion des ministres des affaires étrangères de l'ASEAN, facilitée par les Philippines qui assurait la présidence de la réunion, comme une solution possible.

La séance est levée à 13 h 5.